

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1999

19 août 2013

### SOMMAIRE

Ahhadirect S.A. ....	95950	Esseti S.A. ....	95949
Alba S.A. ....	95913	exceet Group SE ....	95934
Algeco/Scotsman Group S.à r.l. ....	95949	Faber-Schleich SA ....	95917
ArclIndustrial European Developments S.à r.l. ....	95950	Generations Global Growth ....	95907
Arkos International S.A. ....	95949	Highvale Power Luxembourg Branch ....	95944
Bard Operations Center S.à r.l. ....	95951	Imagivert S.A. ....	95921
Blue Sky Global Funds 2 SIF ....	95906	Immobilière et Participation S.A. ....	95906
Clarins Ventures S.A. ....	95946	McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l. ....	95948
Clarity Fund S.A., SICAV-SIF ....	95934	McWane Luxembourg Technology, S.à r.l. ....	95948
CLdN ro-ro S.A. ....	95946	Mission Germany No. 1 Holdings S. à r. l. ....	95947
CLdN Shipping S.A. ....	95934	Mission Tuscany Property Holdings S.à r.l. ....	95947
Clearsight Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....	95933	Mondi ....	95947
Clearstream Banking S.A. ....	95943	NaspaFondsStrategie ....	95932
Cole Objekt Sossenheim GmbH ....	95933	Navan Patrimoine S.A. SPF ....	95907
Cole Objekt Theresienhöhe GmbH ....	95944	NORD/LB Lux Umbrella Fonds ....	95921
Colveca S.A. ....	95945	Ojai Holding S.A. ....	95907
Colveca S.A. ....	95943	Presta-Gaz S.A. ....	95908
Compagnie du Charmont ....	95942	Satisfactory ....	95906
Compagnie Investissement Europe Holding Luxembourg S.A. ....	95945	Sirius Investment Fund Sicav-SIF ....	95948
Conship S.A. ....	95945	Sistema International Funding S.A. ....	95942
Conventum Asset Management ....	95946	Soremartec S.A. ....	95924
Danube Investment S.A. ....	95950	Transperfect Luxembourg S.à r.l. ....	95928
DekaStruktur: Garant ....	95932	Trilantic Capital Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR ....	95948
Diversified Holding Company S.à r.l. ....	95943	UK Students Ewer Street S.à r.l. ....	95952
DPGP Astra S.à r.l. ....	95951	UniEuroKapital Corporates ....	95908
Drep - Ffe S.à r.l. ....	95944	UniEuroKapital Corporates ....	95913
EIF Soparfi C S.à r.l. ....	95951		
EIF Soparfi D S.à r.l. ....	95952		

**Immobilière et Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 37.936.

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes convoqués, le 27 août 2013, à quinze heures, au siège social, en

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses

A l'issue de cette assemblée se tiendra une Assemblée Générale Extraordinaire, à l'effet de se prononcer sur la dissolution ou non de la société conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 modifiée.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013104723/19.

---

**Satisfactory, Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 41.603.

Messieurs, Mesdames, les actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes convoqués, le 27 août 2013, à dix heures, au siège social, en

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013104724/17.

---

**Blue Sky Global Funds 2 SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 143.072.

As the quorum requirements were not met at a the extraordinary general meeting of Blue Sky Global Funds 2 SIF - Blue Sky Care Home Fund, the sole sub-fund of the Company (the Sub-fund) held on 18 July 2013, the General Partner hereby convenes the shareholders of the Sub-fund to a

**SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

during which no quorum requirement will apply. The resolutions on each item of the agenda will have to be passed by the affirmative vote of at least two third of the votes cast(excluding invalid votes and abstentions) at the meeting to be held at 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg on 5 September 2013 at 10.30 am (CET) to vote on the following agenda (the Meeting):

*Agenda:*

1. decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. decision to appoint Blue Sky Global Asset Management S.à r.l., represented by Mr Tony Whiteman, (the Liquidator), as liquidator (liquidateur) of the Company;
3. determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;

4. decision to instruct the Liquidator to realise at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company, to pay the debts of the Company and to issue a report on the liquidation;
5. decision to instruct PricewaterhouseCoopers (the auditor of the Company) to issue an audit report on the liquidation; and
6. acknowledgement that the Liquidator will convene an extraordinary general meeting of shareholders resolving on the closing of the liquidation.

Shareholders unable to attend the Meeting may complete the relevant form of proxy and returned it duly executed and signed, by mail, to the Company no later than 3 September 2013. Shareholders must inform the Board in writing within the same period of their intention to attend the Meeting and of the number of shares for which they intend to vote.

BLUE SKY GLOBAL ASSET MANAGEMENT SARL

*The General Partner of the Company*

Référence de publication: 2013107542/755/32.

---

**Ojai Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 117.038.

---

Messieurs, Mesdames, les actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes convoqués, le 27 août 2013, à treize heures, au siège social, en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013104725/17.

---

**Navan Patrimoine S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 163.591.

---

Messieurs, Mesdames, les actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes convoqués, le 27 août 2013, à 9 heures, au siège social, en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013106509/17.

---

**Generations Global Growth, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.777.

---

Die Aktionäre des Generations Global Growth werden hiermit zu einer

## ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 28. August 2013 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

### Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. März 2013 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. März 2013 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Grundlage für die Beschlussmehrheit sind die am fünften Tag vor der Ordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien, gem. Art. 26 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle des Generations Global Growth (DZ PRIVAT-BANK S.A.) unter Telefon 00352/44903-4025, Fax 00352/44903-4506 oder E-Mail [directors-office@dz-privatbank.com](mailto:directors-office@dz-privatbank.com) angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2013115218/755/31.

### **UniEuroKapital Corporates, Fonds Commun de Placement.**

Das geänderte Sonderreglement, welches am 17. Mai 2013 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Mai 2013.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013066567/10.

(130081735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

### **Presta-Gaz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue des Chemins de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 9.648.

*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société anonyme de droit Luxembourgeois PRESTA-GAZ tenue le 28 juin 2013 à 14 heures 30*

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration de la société anonyme Presta-Gaz s'est réuni à L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

Sont présents:

1. Monsieur Gaston SCHWERTZER, Président
2. Monsieur Jacquot SCHWERTZER, Administrateur
3. Monsieur Philippe CARTRY, Administrateur, représenté par Monsieur Gaston SCHWERTZER en vertu d'une procuration.

La séance est ouverte à 14 heures 30 minutes sous la présidence de Monsieur Gaston SCHWERTZER qui appelle Monsieur Jacquot SCHWERTZER aux fonctions de gestionnaire.

Ensuite, Monsieur le Président expose:

1. que la réunion a pour

### *Ordre du jour*

- a. Adoption du projet de scission de la société Presta-Gaz S.A. en deux sociétés: Presta-Gaz S.A. et Presta Cylinders sàrl.

2. que les Administrateurs ci-dessus désignés sont présents et que conformément à l'article 7 des statuts, le Conseil est donc valablement constitué et peut donc valablement délibérer à la majorité des voix. Monsieur le Président présente et soumet ensuite au vote des Administrateurs les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Le Conseil d'Administration adopte le projet de scission repris ci-dessous:

PRESTA GAZ S.A.

Société anonyme

RCS Luxembourg B 9.648

PROJET DE SCISSION

*Présentation de la société scindée et de l'opération de scission:*

PRESTA GAZ S.A. (la «Société») est une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer, enregistrée sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 9.648.

La Société a été constituée le 2 juillet 1971 par acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 19 novembre 1971. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par acte notarié du 22 novembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 115 du 17 mars 1995.

La Société a pour objet la manutention, le stockage et le conditionnement de tous produits industriels, chimiques et pétroliers, le travail à façon pour autrui et notamment toutes les prestations dans la branche des gaz de pétrole liquéfiés, plus spécialement le transvasement, le stockage, l'enfûtage et le transport de gaz liquéfiés ainsi que toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Le capital social de la Société s'élève à huit cent quinze mille euros (EUR 815.000), représenté par mille neuf cent quatre-vingt-cinq (1.985) actions sans désignation de valeur nominale, toutes intégralement souscrites et libérées.

Les mille neuf cent quatre-vingt-cinq (1.985) actions représentatives du capital social sont les seuls titres actuellement émis par la Société, et il n'y a ni obligations, ni parts bénéficiaires, ni titres sous quelque désignation que ce soit conférant à leur porteur un droit de vote ou un quelconque droit préférentiel.

Dans le cadre d'une restructuration estimée nécessaire, le conseil d'administration de la Société a considéré que la scission partielle de la Société par constitution d'une nouvelle société était le moyen le plus approprié pour atteindre le résultat voulu en toute neutralité fiscale.

Dès lors, le conseil d'administration a décidé de proposer aux actionnaires de la Société sa scission partielle par apport de certains de ses actifs et passifs à une société à responsabilité limitée nouvelle à constituer, ci-après la "Société Nouvelle", sous la dénomination et caractéristiques suivantes:

Presta Cylinders S.à r.l., avec siège social à L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer, au capital social de six cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 697.575,00), représenté par mille neuf cent quatre-vingt-cinq (1.985) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes intégralement libérées.

Sur base du présent projet de scission et conformément aux articles 288 et 307 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la Société transfèrera, sans dissolution, à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra à Luxembourg devant notaire au minimum un mois après la publication du présent projet de scission au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à la Société Nouvelle, une partie de son patrimoine, activement et passivement, moyennant l'attribution à ses actionnaires de parts sociales de la Société Nouvelle.

*Attribution des parts sociales - Absence de rapport d'échange:*

Les parts sociales de la Société Nouvelle seront attribuées aux actionnaires de la Société de manière strictement proportionnelle à leurs droits dans le capital de la Société. Dès lors, conformément à l'article 307 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le projet de scission ne doit pas faire l'objet d'un examen et d'un rapport écrit destiné aux actionnaires de la Société et établi par un réviseur d'entreprises.

*Modalités de remise des parts sociales de la société bénéficiaire:*

Les parts sociales de la Société Nouvelle seront remises aux associés par inscription au registre des parts sociales à la date de la constitution de la Société Nouvelle, soit la date d'approbation de la scission par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

*Droit aux bénéfices:*

Les parts sociales nouvelles conféreront le droit de participer aux bénéfices de la Société Nouvelle à compter de la date de la constitution de la Société Nouvelles, soit la date d'approbation de la scission par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Date effective:

Les opérations de la Société seront considérées comme accomplies d'un point de vue comptable pour le compte de la Société Nouvelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 dans la mesure où elles se rapportent aux actifs et passifs repris par la Société Nouvelle.

Avantages particuliers:

Aucun avantage particulier ne sera attribué aux membres des organes de gestion ainsi qu'au réviseur d'entreprises et/ou au commissaire des sociétés participant à la scission.

Répartition des éléments du patrimoine actif et passif:

Les éléments du patrimoine actif et passif de la Société seront répartis de la manière suivante:

	Presta Gaz S.A. Avant la scission	Presta Gaz S.A. après la scission		Presta Cylinders S.à r.l. après la scission	
CLASSE 1	Montant au 31.12.2012	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10100000: Capital souscrit . . . . .	815 000,00		117 425,00		697 575,00
11100000: Prime d'émission . . . . .	425 000,00		61 234,00		363 766,00
13100000: Réserve légale . . . . .	81 500,00		11 742,50		69 757,50
13820000: Autres réserves indisponible . . .	56 440,00		56 440,00		
14100000: Résultats reportés . . . . .	1 237 004,67		178 227,33		1 058 777,34
14200000: Résultat exercice . . . . .	466 046,31		67 147,84		398 898,47
16210000: Subventions d'investissement . . .	778 956,64				778 956,64
16290000: Corr val. Subventions d'investissement . . . . .	546 347,69			546 347,69	
18210000: Provision pour impôt IRC . . . . .	148 500,00		148 500,00		
18220000: Provision pour impôt Com. . . . .	59 000,00		59 000,00		
18811000: Provision fond spécial . . . . .	61 973,38		8 790,48		53 182,90
18811100: Provision pour prime . . . . .	70 000,00				70 000,00
18811200: Provision pour congés non pris . . . . .	23 813,15		1 407,99		22 405,16
18830000: Provisions exceptionnelles . . . . .	55 464,00		55 464,00		
TOTAL . . . . .	3 732 350,46	0,00	765 379,14	546 347,69	3 513 319,01
CLASSE 2					
20110000: Frais de constitution . . . . .	4 581,69	4 581,69			
20190000: Corr. Val. s/ Frais de constitution . . . . .	4 581,69		4 581,69		
Comptes investissements et amortissements:					
Cf tableau d'amortissement en BU . . . . .	2 605 892,05	1 156 041,47		1 449 850,58	
23100000: Parts dans entreprises liées . . . . .	110 000,00	110 000,00		0,00	
TOTAL . . . . .	2 715 892,05	1 270 623,16	4 581,69	1 449 850,58	0,00
CLASSE 3					
30313100: Stock Gaz Butane/Propane . . . . .	6 004,87		6 004,87		
30330000: Stock Consommables Finition . . . . .	194 692,31			194 692,31	
30330100: Stock Consommables réparation . . . . .	99 500,12			99 500,12	
30331200: Stock peinture poudre . . . . .	140 587,08			140 587,08	
30331250: Stock zinc pour métallisation . . .	4 482,30			4 482,30	
30333000: Stock fourniture ateliers/usine maintenance . . . . .	478 930,40			478 930,40	
30334700: Stock chapeaux neufs finis . . . . .	66 603,62			66 603,62	
30334800: Stock bouteilles neuves finies . . .	423 930,45			423 930,45	
30334870: Stock bouteilles usagées . . . . .	56 639,00			56 639,00	
30334900: Stock robinets neufs . . . . .	195 469,49			195 469,49	

95911

30338000: Stock consommables					
production . . . . .	27 338,36			27 338,36	
30339100: Corr. Valeur de stock sur					
production . . . . .	109 017,00			109 017,00	
30339120: Corr. Valeur de stock sur					
maintenance . . . . .	383 146,54			383 146,54	
32100001: Stock produits finis reco . . . . .	176 937,00			176 937,00	
32100002: Stock produits finis nego . . . . .	132 172,00			132 172,00	
32330200: Stock de laiton récupéré	18 234,00			18 234,00	
TOTAL . . . . .	1 517 347,72	0,00	6 004,87	2 015 516,13	492 163,54
CLASSE 4					
40110000: Clients . . . . .	1 977 161,88	1 977 161,88		0,00	
40111000: Clients sociétés liées . . . . .	3 897,00	3 897,00			
40140000: Factures à établir . . . . .	10 236,00	10 236,00			
40142000: Avoirs à établir . . . . .	15 000,00		15 000,00		0,00
40190000: Corrections de valeur . . . . .	68 965,00		68 965,00		0,00
41118000: Créances sur entreprises					
liées . . . . .	500,00	500,00			
42111000: Avances et acomptes au					
personnel . . . . .	500,00	500,00			
42161100: TVA en amont AED . . . . .	317 647,92	317 647,92			
42171000: Créances sur le CCSS . . . . .	28 440,49	28 440,49			
42171100: Créances sur le CCSS . . . . .	81 024,00	81 024,00			
42181100: TVA étrangère à récupérer . . . . .	46 191,09	46 191,09			
44111000: Fournisseurs	1 441 109,60		1 441 109,60		0,00
44112000: Fournisseurs- Factures non					
parvenues . . . . .	67 490,06		67 490,06		0,00
44113300: Fournisseurs- Autres avoirs . . . . .	26 563,49	26 563,49			
46121100: Impôt IRC-Charges estimées . . . . .	115 684,77		115 684,77		
46122100: Impôt ICC - Charges					
estimées . . . . .	70 590,00		70 590,00		
46123100: Impôt IF - Charges estimées . . . . .	700,00	700,00			
46124000: Retenue d'impôt sur salaire . . . . .	27 163,30		27 163,30		
46125000: Retenue d'impôt sur rev.					
mobilier . . . . .	4 301,00		4 301,00		
46141100: TVA en aval AED . . . . .	282 538,74		282 538,74		
46210000: Dettes estimées envers					
CCSS . . . . .	176 836,53		176 836,53		
47112000: Caution vêtement de travail . . . . .	1 500,00				1 500,00
47112100: Caution clés boisson . . . . .	14,00			14,00	
47141000: Dettes envers personnel					
-Salaires . . . . .	130 700,73		130 700,73		
47212100: Caution reçue /BB presta . . . . .	4 654,85				4 654,85
47212110: Caution reçue /clef . . . . .	112,00		21,00		91,00
48100000: Charges à reporter . . . . .	423 947,80	423 947,80		0,00	
TOTAL . . . . .	510 177,09	2 916 809,67	2 400 400,73	14,00	6 245,85
CLASSE 5					
TOTAL . . . . .	1 011 066,40	0,00	1 011 066,40	0,00	0,00
TOTAL . . . . .		4 187 432,83	4 187 432,83	4 011 728,40	4 011 728,40

Personnel employé par la Société

Une partie du personnel de la Société, ainsi que les obligations de cette dernière en qualité d'employeur et les actifs et passifs s'y rapportant en vertu d'un contrat de travail seront transférés par l'effet de la scission en vertu de conventions spécifiques.

En conformité avec les dispositions du code du travail du 31 juillet 2006, le conseil d'administration de la Société informera en temps voulu tous les intéressés sur les raisons et les conséquences juridiques, économiques et sociales de la scission ainsi que les mesures envisagées, étant entendu que les conditions salariales de chaque travailleur demeurent inchangées.

#### *Affectation résiduelle*

S'il devait s'avérer que des engagements ou des éléments d'actif et de passif relevant du patrimoine de la Société scindée n'ont pas été attribués de manière formelle, ceux-ci seraient à attribuer à la Société Nouvelle.

#### *Modifications au projet de scission:*

Un ou plusieurs points du présent projet de scission pourra être modifié ou complété par l'assemblée générale extraordinaire d'approbation de la scission.

#### STATUTS:

Les statuts de la Société Nouvelle seront conformes au projet qui suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «Presta Cylinders S.à r.l.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Steinfort.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision collective des associés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'inspection, l'entretien, le recyclage, la requalification périodique des récipients destinés à contenir des gaz ou des liquides sous pression ou non. L'inspection et l'entretien de tous les accessoires connexes nécessaires lors de leur transport ou leur utilisation. La commercialisation, achat, vente transformation de tous les articles ayant un rapport quelconque avec les récipients destinés à contenir des gaz ou des liquides sous pression ou non. L'achat, la vente, la transformation ou l'entretien de tous les applicatifs et systèmes liables aux dit récipients. Toutes les opérations commerciales, financières industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à six cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 697.575,00), représenté par mille neuf cent quatre-vingt cinq (1.985) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés. Les gérants sont révocables «ad nutum» par une assemblée générale statuant à la majorité simple des voix.

Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée (i) en toutes circonstances, par la signature conjointe de tous les gérants ou (ii) dans le cadre de la gestion journalière de la société, par la signature conjointe de deux gérants ou (iii) dans le cadre de la gestion journalière, pour les opérations portant sur un montant égal ou inférieur à deux cent mille euros (EUR 200.000), par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière.

En cas d'empêchement temporaire des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par deux associés, agissant conjointement.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Une assemblée générale peut être convoquée par un ou plusieurs gérants ou à la demande d'un ou plusieurs associés représentant au moins 10% du capital. La demande doit être adressée au collège des gérants qui sera tenu de convoquer l'assemblée générale endéans les 15 jours ouvrables à dater de la réception de la demande de convocation.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35729. Reçu douze euros 12,00 €.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président lève la séance à 15 heures.

Le Receveur (signé): P.FRISING.

Fait à Kleinbettingen, le 28 juin 2013.

*Le Conseil d'Administration*

Jacquot SCHWERTZER / Gaston SCHWERTZER

*Secrétaire / Président*

Référence de publication: 2013115666/261.

(130140090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

### **UniEuroKapital Corporates, Fonds Commun de Placement.**

Das geänderte Verwaltungsreglement, welches am 17. Mai 2013 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Mai 2013.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013066568/10.

(130081736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

### **Alba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 124.076.

### **PROJET DE SCISSION**

adopté suivant résolution du conseil d'administration du 31 juillet 2013

*I. Description de la société à scinder sans dissolution, et de la société à constituer.*

La société ALBA S.A., société anonyme (ci-après désignée par «la société à scinder»), ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.076, a été constituée par acte du notaire Jean SECKLER, alors de résidence à Junglinster, acte du 22 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 557 du 6 avril 2007.

La société à scinder a un capital social souscrit et libéré de 32.000,- EUR qui est divisé en 16.000 actions ordinaires conférant à chacune un même droit au vote. Elles sont d'une valeur nominale de 2 EUR chacune.

L'actionnaire de la société désire procéder à sa scission sans dissolution, et désire transférer une partie des actifs et passifs du bilan de sa société à une société à constituer (ci-après «la société nouvelle»), l'autre partie des éléments d'actif et de passif devant rester affecté à la Société même.

Au vœu de la loi, il sera dès lors nécessaire de scinder la société ALBA S.A. existante par, d'un côté, la continuation de la société ALBA S.A. avec certains éléments de ses actifs et passifs, de l'autre côté par l'apport de certains autres éléments d'actif et de passif à la société nouvelle.

La société nouvelle sous forme de société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à constituer:

- sous la dénomination «HERON FIRE S.à.r.l.», qui aura son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont et disposera d'un capital social de 12.500,- EUR qui est divisé en 12.500 parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de 1,- EUR chacune. Les statuts de la société figurent en l'annexe numéro 3 (ci-après dénommée «HERON FIRE S.à.r.l.»).

La société anonyme de droit luxembourgeois «ALBA S.A.» restera à son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont et disposera toujours d'un capital social de 32.000,- EUR représenté par 16.000 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de 2 EUR chacune. Les modifications à apporter aux derniers statuts coordonnés de la société ALBA S.A. figurent en l'annexe numéro 2.

A l'issue de la scission, la société nouvelle «HERON FIRE S.à.r.l.» détiendra la totalité de la participation dans la société italienne ALBA FIRE S.p.A. (40% du capital de la société) ainsi que les créances vers cette société, une créance vers une autre société et des avoirs en banque. La nouvelle société reprendra également les dettes vers l'actionnaire.

La société scindée ALBA S.A. détiendra des avoirs en banques, des créances pour impôts, des dettes fiscales et des dettes pour frais à payer.

La décision de scinder la société ALBA S.A. et de répartir son patrimoine, en termes d'actifs et de passifs, entre la société ALBA S.A. et la société nouvelle «HERON FIRE S.à.r.l.» de la manière détaillée ci-dessous, a été approuvée par un vote unanime par le conseil d'administration de la société à scinder lors de sa réunion du 31 juillet 2013 au siège social à Luxembourg, où tous les administrateurs étaient présents, ou représentés.

## *II. Modalités de la scission.*

1. La scission est basée sur la situation comptable intermédiaire au 30.07.2013

2. La scission prendra effet, aussi d'un point de vue comptable, entre la société à scinder, et la société nouvelle à la date de l'assemblée qui approuvera le projet de scission («la date d'effet»). Il est spécialement constaté que la société à scinder n'a pas émis de titres donnant droit de vote en une assemblée générale préalablement ni dans le passé ni dans le cadre d'une scission, et qu'il n'est en conséquence point besoin de vaquer à des formalités spécifiques à ce titre ou de convoquer des porteurs d'autres titres en assemblée en vue de la scission.

3. La répartition des éléments d'actif et de passif tels qu'ils résultent du bilan intérimaire au 30 juillet 2013, sera détaillée ci-après dans l'annexe numéro 1.

4. En rémunération de l'attribution des éléments d'actif et de passif à la société nouvelle, celle-ci émettra en faveur de l'actionnaire de la société à scinder la totalité des parts sociales.

Pour ce qui concerne la société à scinder le capital restera le même soit EUR 32.000,-.

5. Les parts sociales nouvellement émises aux associés de la société nouvelle, conféreront à leurs propriétaires les droits de vote et les droits aux dividendes ou au boni éventuel de liquidation tels qu'ils résultent du projet de statuts de la société nouvelle HERON FIRE S.à.r.l.

6. La scission sera également soumise aux modalités suivantes:

a) La société nouvelle acquerra une partie des actifs et du passif de la société à scinder dans l'état dans lequel ils se trouvent à la date d'effet de la scission, sans droit de recours contre la société à scinder pour quelque raison que ce soit.

b) La société nouvelle et la société ALBA S.A. sont redevables à partir de la date d'effet de la scission de tous impôts, taxes, charges et frais, ordinaires ou extraordinaires, échus ou non-échus, qui grèvent les éléments d'actif ou de passif respectifs qui leur sont cédés par l'effet de la présente scission.

c) La société nouvelle et la société ALBA S.A. assureront à partir de la date d'effet tous les droits et toutes les obligations qui sont attachés aux éléments d'actif et de passif respectifs qui leur sont attribués et elles continueront d'exécuter dans la mesure de la répartition effectuée tous les contrats en vigueur à la date d'effet sans possibilité de recours contre la société à scinder ou ses ayants droit historiques.

d) Les droits transmis à la société nouvelle sont cédés à la société avec les sûretés réelles ou personnelles respectives qui y sont attachées. La société nouvelle sera ainsi subrogée, sans qu'il y ait novation, dans tous les droits réels et personnels de la société à scinder en relation avec tous les biens et contre tous les débiteurs sans exception, le tout conformément à la répartition des éléments du bilan.

La subrogation s'appliquera plus particulièrement à tous les droits d'hypothèque, de saisie, de gage, d'option et de préemption, et autres droits similaires, qu'ils soient apparents, cachés ou non apparents, de sorte que la société nouvelle soit autorisée à procéder à toutes les notifications, à tous les enregistrements, et inscriptions, renouvellements et renonciations à ces droits d'hypothèque, de saisie, de gage ou autres.

e) La société nouvelle renoncera formellement à toutes les actions résolutoires qu'elle aura contre la société à scinder et ses ayants droits, du fait que la nouvelle société assumera dans ses proportions les dettes, charges et obligations de la société à scinder.

7. Par l'effet de cette scission, la société à scinder n'est pas dissoute.

8. La scission entraînera de plein droit les conséquences prévues par l'article 303 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

9. La société nouvelle et la société ALBA S.A. procéderont à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la scission et à la cession d'une partie des avoirs et obligations par la société à scinder à la société nouvelle.

10. Le projet de scission sera à la disposition des actionnaires de la société à scinder à son siège social au moins un mois avant la date de l'assemblée générale ensemble avec les comptes annuels et le rapport de gestion des trois derniers exercices et un état comptable récent.

11. La scission n'a pas donné lieu et ne donnera pas lieu à l'attribution d'avantages spéciaux au réviseur d'entreprises, les membres du conseil d'administration ou au commissaire aux comptes des sociétés participant à l'opération. La société n'emploie pas de salariés.

### Annexe 1:

Répartition des éléments du patrimoine actifs et passifs de «ALBA S.A.»  
(«société à scinder»)  
entre elle-même et la société nouvelle «HERON FIRE S.à.r.l.»

La répartition ci-dessous est basée sur la situation de bilan intermédiaire de la société à scinder ALBA S.A. historique, au 30 juillet 2013.

1. A la société ALBA S.A. seront affectés les éléments d'actif et de passif suivants, représentant une partie scindée de ses éléments actifs et passifs selon la situation de bilan intermédiaire au 30 juillet 2013.

#### Société scindée

Actif		Passif	
ACTIF IMMOBILISE . . . . .	0.00	CAPITAUX PROPRES	
ACTIF CIRCULANT . . . . .	76,431.90	Capital souscrit . . . . .	32,000.00
		Réserve légale . . . . .	3,200.00
		Résultats reportés	
		Dettes sup. à un an	
		Dettes inf. à un an . . . . .	41,231.90
		DETTES	
	<u>76,431.90</u>		<u>76,431.90</u>

2. A la société nouvelle HERON FIRE S.à.r.l. seront affectés les éléments d'Actifs et Passifs suivants

#### Société nouvelle

Actif		Passif	
ACTIF IMMOBILISE . . . . .	13,345,715.00	CAPITAUX PROPRES	
ACTIF CIRCULANT . . . . .	9,334,442.11	Capital souscrit . . . . .	12,500.00
		Réserve légale	
		Autres réserves	8,182,145.20
		Dettes sup. à un an . . . . .	14,485,511.91
		Dettes inf. à un an	
	<u>22,680,157.11</u>		<u>22,680,157.11</u>

### Annexe 2:

Détail des participations à transférer à la société nouvelle «HERON FIRE S.à.r.l.», avec siège social à 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg suite à la scission de la société «ALBA S.A.», avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont

Dénomination:	ALBA FIRE S.P.A.
Siège social:	Via Ravizza 13/A 28066 Galliate (NO) Italia
Capital social:	3.000.000 EUR, représenté par 3.000.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune
Chambre de Commerce:	NOVARA
N° d'inscription à la Chambre de Commerce	05835820969
/ Code fiscal:	

Pourcentage de la participation à scinder: 40% du capital social susmentionné, pour un total de 1.200.000 EUR, représenté par 1.200.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune

#### **Annexe 3:**

Les statuts de ALBA S.A. restent inchangés dans leur ensemble. Cependant suite à la scission par apport à la constitution de la nouvelle société et que une partie du patrimoine de ALBA S.A. a été transféré à la société nouvelle, il y a lieu de réduire les réserves en proportion du patrimoine transféré.

#### **Annexe 4:**

### **Projet des statuts de la société nouvelle**

HERON FIRE S.à r.l.  
société à responsabilité limitée  
Luxembourg, 17, rue Beaumont, L-1219

### **Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de HERON FIRE S.à r.l..

**Art. 3.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

### **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de un euro (1,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

ALBA S.A.

Robert REGGIORI / Alexis DE BERNARDI / Jacopo ROSSI

*Administrateur / Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013117155/209.

(130142855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

#### **Faber-Schleich SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9154 Grosbous, 16, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 179.510.

#### **STATUTS**

L'an deux mil treize, le treize août.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

Monsieur Jeannot FABER, employé communal, né à Luxembourg le 22 mars 1974, demeurant à L-9154 Grosbous, 16, rue de Bastogne,

Madame Yvette RIES, institutrice, née à Luxembourg le 20 août 1977, demeurant à L-9154 Grosbous, 16, rue de Bastogne,

Monsieur Guy SCHLEICH, indépendant, né à Luxembourg le 08 juin 1963, demeurant à L-8509 Redange/Attert, 15, rue d'Eil,

Madame Liane REISER, indépendante, née à Luxembourg le 18 janvier 1969, demeurant à L-8509 Redange/Attert, 15, rue d'Eil.

Ces comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «FABER-SCHLEICH SA».

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Grosbous.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'échange, la location, la mise en valeur, la construction, la promotion d'immeubles bâtis ou non bâtis.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés qui seraient de nature à favoriser son développement. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

De manière générale, la société pourra passer tout acte et prendre toute disposition de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent soixante mille Euros (Eur 160.000,-) représenté par cent actions (100) d'une valeur nominale de mille six cents Euros (€ 1.600,-).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et les conditions que la loi permet, racheter ses propres actions.

Toute action est indivisible, la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

**Art. 6.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social ou en tout autre endroit à préciser dans les convocations, le 3<sup>e</sup> jeudi du mois de juin.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 7.** Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit par original, soit par télécopie, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés votants, sauf les majorités spéciales légalement requises.

**Art. 8.** Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout porteur d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. En présence d'actions au porteur les convocations sont faites par annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis de convocation ni publication préalable.

**Art. 9.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoquables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir de la Société.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la première signature.

**Art. 11.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par l'administrateur qui aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en a) ou par deux administrateurs.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s) qui aura (auront) pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et qui représentera (représenteront) la société en justice.

**Art. 13.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 14.** Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un commissaire. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article cinq des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les conditions et les restrictions prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article 67-1 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

**Art. 19.** Pour toutes matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale ordinaire se tiendra en l'année 2015.

### Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

M. Jeannot FABER, préqualifié: . . . . .	25 actions
Mme Yvette RIES, préqualifiée: . . . . .	25 actions
M. Guy SCHLEICH, préqualifié: . . . . .	25 actions
Mme Liane REISER, préqualifiée: . . . . .	25 actions
TOTAL: . . . . .	100 actions

Les actions de la société ont été intégralement libérées en espèces par les associés, de sorte que le montant de cent soixante mille Euros (€ 160.000,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

### Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement, et qu'en outre ces conditions sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de cette même loi.

En outre, les comparants ont été informés que la société ne pourra passer des actes de commerce qu'après avoir obtenu les autorisations administratives y relatives.

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que se soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 1.500,-

### Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et ils déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

### Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre.
2. Le nombre des commissaires est fixé à un.
3. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six années:

#### Administrateurs de catégorie A:

Monsieur Jeannot FABER, employé communal, né à Luxembourg le 22 mars 1974, demeurant à L-9154 Grosbous, 16, rue de Bastogne,

Madame Yvette RIES, institutrice, née à Luxembourg le 20 août 1977, demeurant à L-9154 Grosbous, 16, rue de Bastogne.

#### Administrateurs de catégorie B:

Monsieur Guy SCHLEICH, indépendant, né à Luxembourg le 08 juin 1963, demeurant à L-8509 Redange/Attert, 15, rue d'Ell,

Madame Liane REISER, indépendante, née à Luxembourg le 18 janvier 1969, demeurant à L-8509 Redange/Attert, 15, rue d'Ell,

La société sera engagée en toute circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, dont obligatoirement celle de Monsieur Jeannot FABER ou de Monsieur Guy SCHLEICH qui disposent par là d'un pouvoir de co-signature obligatoire.

4. Est appelé(e) aux fonctions de commissaire pour une durée de six ans:  
FIRELUX S.A. avec siège à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy, RCSL B 84.589.
5. Le siège social est fixé à L-9154 Grosbous, 16, rue de Bastogne.

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont à la charge de la société, les fondateurs en étant débiteurs solidaires.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, qui se sont fait connaître du notaire par leurs noms, prénoms usuels et résidences, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifiés au moyen de leurs cartes d'identité.

Signé: J. FABER, Y. RIES, G. SCHLEICH, L. REISER, C. MINES

Enregistré à Capellen, le 14 août 2013. Relation: CAP/2013/3139. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): I. Neu.

Pour copi conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 14 août 2013.

Référence de publication: 2013117290/187.

(130142979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

### **NORD/LB Lux Umbrella Fonds, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de NORD/LB Lux Umbrella Fonds a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Référence de publication: 2013117438/9.

(130142932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

### **Imagivert S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 179.509.

L'an deux mil treize, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen

Ont comparu:

La société anonyme EMBIMA PARTICIPATIONS S.A. avec siège à L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels, immatriculée au RCSL sous le numéro B 153.694, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentais en date du 11 juin 2010, publié au Mémorial C numéro 1507 du 22 juillet 2010 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

Représentée par deux de ses administrateurs, savoir:

1. Monsieur Patrick CASTEL, gérant de sociétés, né à Metz, France, le 21 juillet 1964, demeurant à L-1279 Luxembourg, 23, rue Gal Omar N. Bradley et

2. Monsieur Stergios PAPAGEORGIU, indépendant, né à Fiki Trikalow, Grèce, le 27 janvier 1963, demeurant à L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels,

Nommés à cette fonction et habilités à engager la société par leur signature conjointe conformément aux décisions prises en assemblée générale constitutive, publiée comme dit ci-avant,

Et

Madame Fanny Lise BREIT, paysagiste, née à Thionville, France, le 17 février 1988, demeurant à F-57480 Ritzing, 61, rue de Kirsch.

Ces comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «IMAGIVERT S.A.».

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Strassen.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exécution de tous travaux de jardinage et de paysagiste, y compris la projection, la création et l'aménagement d'infrastructures de loisirs et de sports, la vente de tous articles de la branche, ainsi que toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par cent actions (100) d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (€ 310,-).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et les conditions que la loi permet, racheter ses propres actions.

Toute action est indivisible, la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

**Art. 6.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social ou en tout autre endroit à préciser dans les convocations, le 3<sup>e</sup> jeudi du mois de juin.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 7.** Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit par original, soit par télécopie, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés votants, sauf les majorités spéciales légalement requises.

**Art. 8.** Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout porteur d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. En présence d'actions au porteur les convocations sont faites par annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis de convocation ni publication préalable.

**Art. 9.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir de la Société.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la première signature.

**Art. 11.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par l'administrateur qui aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en a) ou par deux administrateurs.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s) qui aura (auront) pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et qui représentera (représenteront) la société en justice.

**Art. 13.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 14.** Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un commissaire. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article cinq des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les conditions et les restrictions prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article 67-1 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

**Art. 19.** Pour toutes matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale ordinaire se tiendra en l'année 2014.

#### *Souscription*

Les actions ont été souscrites comme suit:

EMBIMA PARTICIPATIONS SA . . . . .	90 actions
Mme Fanny BREIT . . . . .	<u>10 actions</u>
TOTAL: . . . . .	100 actions

Les actions de la société ont été intégralement libérées en espèces par les associés, de sorte que le montant de trente et un mille Euros (€ 31.000,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement, et qu'en outre ces conditions sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de cette même loi.

En outre, les comparants ont été informés que la société ne pourra passer des actes de commerce qu'après avoir obtenu les autorisations administratives y relatives.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que se soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 1.200,-.

#### *Loi anti-blanchiment*

En application de la loi du 12 novembre 2004, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et ils certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que

la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.
2. Le nombre des commissaires est fixé à un.
3. Est/Sont appelé(s) aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six années:

1. Monsieur Patrick CASTEL, gérant de sociétés, né à Metz, France, le 21 juillet 1964, demeurant à L-1279 Luxembourg, 23, rue Gal Omar N. Bradley,

2. Monsieur Stergios PAPAGEORGIU, indépendant, né à Fiki Trikalow, Grèce, le 27 janvier 1963, demeurant à L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels,

3. Madame Fanny Lise BREIT, paysagiste, née à Thionville, France, le 17 février 1988, demeurant à F-57480 Ritzing, 61, rue de Kirsch.

La société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de Madame Fanny BREIT, préqualifiée.

4. Est appelé(e) aux fonctions de commissaire pour une durée de six ans:

La société FIDUPLAN S.A. avec siège à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, RCSL B 44.563.

5. L'adresse de la société est fixée à L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon.

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont à la charge de la société, les fondateurs en étant débiteurs solidaires.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, qui se sont fait connaître du notaire par leurs noms, prénoms usuels et résidences, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifiés au moyen de leurs cartes d'identité.

Signé: P. CASTEL, S. PAPAGEORGIU, F. BREIT, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 31 juillet 2013. Relation: CAP/2013/2911. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): I. Neu.*

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013117370/177.

(130142989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

**Soremartec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 176.980.

L'an deux mille treize, le douze août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster

**A COMPARU:**

FERRERO INTERNATIONAL S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Findel Business Center, Complexe B, rue de Trèves, L-2632 Findel, Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60814,

représentée aux fins des présentes par Aurélien Latouche, Avocat à la Cour, demeurant à Senningerberg, 1B, Heienhaff, aux termes d'un pouvoir sous seing privé lui délivré.

Cette procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, comparait en sa qualité d'actionnaire unique de la société anonyme SOREMARTEC S.A., ayant son siège social au Findel Business Center, Complexe B, rue de Trèves, L-2632 Findel, Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176980 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le «Mémorial» numéro 1498 du 24 juin 2013 (la «Société»).

La partie comparante a déclaré et requis le notaire soussigné d'acter que:

1. L'actionnaire unique détient toutes les 10.000 (dix mille) actions émises par la Société, de sorte que les décisions peuvent être prises valablement.

2. Le conseil d'administration de la Société a décidé lors de sa réunion tenue le 18 juin 2013 de proposer à l'actionnaire unique de la Société la scission partielle par absorption (la «Scission») de la société belge Société de Recherches techniques et de Marketing, en abrégé «Soremartec» société anonyme de droit belge, établie au 5, rue Joseph Netzer, B-6700 Arlon, Belgique (la «Société Scindée») et a à cet effet établi conjointement avec l'organe de gestion de la Société Scindée un projet commun de scission partielle transfrontalière par absorption (le «Projet de Scission»), qui a été publié au Mémorial numéro 1486 du 22 juin 2013 conformément aux articles 289 et 290 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).

3. Le conseil d'administration de la Société a rédigé un rapport le 18 juin 2013 qui a été mis à disposition de l'actionnaire unique conformément à l'article 293 de la Loi (le «Rapport du Conseil»).

4. Le Projet de Scission a conformément à l'article 294 de la Loi fait l'objet d'un examen par les experts indépendants désignés par les organes de gestions de la Société Scindée et de la Société (les «Rapports d'Experts»).

5. Le conseil d'administration de la Société a décidé lors de sa réunion tenue le 1<sup>er</sup> août 2013 de proposer à l'actionnaire unique de la Société une répartition du patrimoine différente de celle initialement proposée dans le Projet de Scission, en conséquence de quoi les organes de direction de la Société et de la Société Scindée ont mis à jour leurs rapports (les «Addenda aux Rapports») respectifs confirmant ainsi l'absence de répercussion sur le rapport d'échange déterminé dans le Projet de Scission.

6. Les experts indépendants ont confirmé que les Addenda aux rapports n'impliquent pas de modification des Rapports d'Experts (les «Confirmations d'Experts»)

7. Une attestation de conformité établie par Maître Catherine HATERT, autorité belge compétente pour certifier de l'accomplissement de toutes les formalités devant être accomplies par la Société Scindée en vertu de la loi belge en vue de la réalisation de la scission a été présentée au notaire instrumentant (l' «Attestation de Conformité»)

8. L'actionnaire unique confirme qu'il a eu la possibilité de consulter les documents visés à l'article 295 de la Loi, au siège social de la Société depuis le 18 juin 2013.

9. L'actionnaire unique entend prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Constat que toutes les conditions requises à la Scission ont été remplies;
2. Décision de réaliser la Scission conformément aux articles 289 et suivants de la Loi par l'absorption partielle de la Société Scindée;
3. Allocation partielle du patrimoine de la Société Scindée;
4. Allocation des nouvelles actions de la Société.

Le Rapport du Conseil, les Addenda aux Rapport, les Rapport d'Experts, les Confirmation d'Experts, ainsi que l'Attestation de Conformité resteront attachés au présent acte après avoir été signés ne varietur par le notaire instrumentant et la mandataire de la Partie Comparante pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique constate que toutes les conditions prévues par la Loi ont été remplies afin de permettre la scission.

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide d'approuver la Scission (i) conformément au Projet de Scission et ce, par voie de transfert d'une partie du patrimoine de la Société Scindée, composée des éléments actifs et passifs tels que détaillés dans le projet de Scission, (ii) avec les seules réserves suivantes:

- (a) seuls quinze membres du personnel de la Société Scindée seront transférés à la Société à la date d'effet de la Scission;
- (b) les deux membres restants du personnel de la Société Scindée ne seront pas transférés à la Société à la d'effet de la Scission transfrontalière; et
- (c) la Société Scindée conservera les charges sociales, de salaire et de paiement afférentes aux cinq membres du personnel de son siège d'Arlon transférés à la Société à la date d'effet de la Scission, mais dans la stricte mesure où ces charges concernent la période antérieure à la date d'effet, même si elles entraînent des obligations se matérialisant après cette date.

Il en résulte d'une part que les membres du personnel qui feront partie du patrimoine scindé et qui seront transférés à la Société dans le cadre de la Scission consisteront uniquement en quinze travailleurs répartis comme suit (i) en ce qui concerne le siège d'Arlon de la Société Scindée, cinq travailleurs et (ii) en ce qui concerne la succursale luxembourgeoise de la Société Scindée, dix travailleurs.

D'autre part, et contrairement à ce que prévoyait initialement le Projet de Scission, la Société Scindée conservera en son sein deux membres de son personnel après la date d'effet de la Scission transfrontalière.

Enfin, pour des raisons pratiques, en ce qui concerne les cinq membres du personnel actuellement employés au siège d'Arlon qui seront transférés dans le cadre de la scission partielle transfrontalière, la Société Scindée conservera seule la

charge financière et l'obligation de mise en paiement de l'ensemble des droits sociaux (pécule de vacance, 13ème mois, rémunération variable, bonus etc) acquis par lesdits membres du personnel jusqu'à la date d'effet de la Scission, même si le calcul définitif du quantum de ces droits et/ou la mise en paiement est postérieure à cette date d'effet.

Sous ces réserves, l'actionnaire unique confirme donc que la Scission tend à la transmission des actifs et passifs de la Société Scindée réalisé conformément à la description et répartition précise des éléments du patrimoine scindé figurant dans le Projet de Scission et comprend notamment parmi les actifs attribués à la Société l'intégralité des immobilisations financières parmi lesquelles figurent 99.995 actions de la société monégasque S.A.M. Soremartec Fontvielle, constituée le 25 janvier 1993, avec siège en Gildo Pastor Center 7, rue du Gabian MC 98000 Monaco, inscrite au Registre de Commerce de Monaco sous le numéro 93 S 02889, 997 actions de la société monégasque SO.RE.MO. S.A.M. constituée le 16 octobre 2006, avec siège en Gildo Pastor Center 7, rue du Gabian MC 98000 Monaco, inscrite au Registre de Commerce de Monaco sous le numéro 06 S 04552 et 1 action (quota) d'une valeur nominale de EUR 4.133.896 de la Société italienne Soremartec Italia S.r.l. constituée le 20 novembre 1989, avec siège en Piazzale Pietro Ferrero 1, 12051 Alba, Italie, inscrite au Registre de Commerce de Cuneo sous le numéro 05836440015.

La scission partielle a lieu conformément aux modalités suivantes:

La Scission prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2013. Toutes les opérations de la Société à Scinder Partiellement se rapportant au Patrimoine Scindé, réalisées à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2013 seront considérées du point de vue comptable et d'un point de vue fiscal, comme accomplies pour le compte de la Société.

La Société reprendra dans sa comptabilité chacun des éléments actifs et passifs, droits et engagements du Patrimoine Scindé de la Société Scindée qui lui sont attribués en fonction des règles de répartition décrites dans le projet commun de scission partielle ainsi que dans le présent acte.

En vue de prévenir toute contestation éventuelle sur la répartition de certains éléments du patrimoine de la Société Scindée, il est expressément convenu que tous les éléments d'actif (en ce compris les dettes relatives à ces éléments d'actif) et de passif dont il ne peut être établi avec certitude à quelle société ils sont attribués reviendront à la Société.

#### *Troisième résolution*

L'actionnaire unique acte que la Société aura, dès la réalisation effective de la Scission, soit le 1<sup>er</sup> septembre 2013, la propriété de tous les éléments corporels et incorporels composant le Patrimoine Scindé et viendra dès lors à tous les droits, contrats, créances et dettes relatifs aux éléments qui lui sont transférés par la Société Scindée, sans qu'il puisse en résulter de novation. Elle en aura la jouissance et les risques à dater de la réalisation effective de la Scission, soit au 1<sup>er</sup> septembre 2013 et supportera corrélativement, avec effet au même moment, tous les impôts, contributions, taxes, primes d'assurances et de façon générale toutes charges généralement quelconques, ordinaires et extraordinaires, grevant ou susceptibles de grever les biens transférés et qui sont inhérentes à sa propriété et sa jouissance.

La Société prendra les biens composant le Patrimoine Scindé dans l'état où ils se trouvent sans pouvoir exercer aucun recours contre la Société Scindée pour quelque cause que ce soit, notamment vices, usure ou mauvais état du matériel, des agencements, de l'outillage et des objets mobiliers, erreur dans la désignation et la contenance, insolvabilité des débiteurs.

La Société acquittera à raison du Patrimoine Scindé en lieu et place de la Société Scindée tout le passif s'y rapportant, à compter de la date de réalisation effective de la Scission, soit au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Conformément à l'article 297 de la Loi, les créanciers dont la créance est antérieure à la publication des actes opérant sa scission partielle quoique non encore échue, peuvent, au plus tard dans les deux mois de cette publication, exiger une sûreté nonobstant toute convention contraire, suivant les modalités dudit article.

La Société sera donc à raison et dans la mesure de ce qu'elle recueillera, subrogée sans qu'il puisse en résulter novation, dans tous les droits, tant réels que personnels de la Société Scindée sur tous biens et contre tous débiteurs généralement quelconques.

La Société devra à raison et dans la mesure du Patrimoine Scindé exécuter tous traités, marchés, conventions et engagements quelconques de la Société Scindée relatifs à ce qui lui est transféré, tous les contrats y afférents étant transférés, y compris les contrats «intuitu personae», tels que ces contrats et engagements existent à la date de la réalisation effective de la Scission partielle, le 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Les litiges et actions généralement quelconques, judiciaires ou non, tant en demandant qu'en défendant se rapportant au Patrimoine Scindé, seront suivis par la Société à la pleine et entière décharge de la Société Scindée et sans recours contre elle, et ce bien entendu, réciproquement pour ce qui concerne les éléments de patrimoine maintenus dans le patrimoine de la Société Scindée.

Le transfert comprendra les archives et documents comptables afférents au Patrimoine Scindé, à charge pour la Société de les conserver.

Le transfert comprendra d'une manière générale:

- tous les droits, créances, actions judiciaires et extra-judiciaires, recours administratifs, garanties personnelles et celles dont bénéficie ou est titulaire pour quelque cause que ce soit, la Société Scindée relativement au Patrimoine Scindé, comme décrit ci-dessus, et ce à l'égard de tout tiers, y compris les administrations publiques;

- la charge des éléments de passif transférés par la Société Scindée ainsi que l'exécution de toutes les obligations de la Société Scindée s'y rapportant.

Sans préjudice aux droits et obligations transférés à la Société, la Société Scindée conservera comme de droit à ses profits et charges exclusifs tous éléments actifs et passifs se rapportant à la partie de son patrimoine non expressément transférée à la Société, sans intervention de celles-ci ni recours contre elles ou l'une d'entre elles.

Par application mutatis mutandis des articles 772/6, alinéa 2, d) du Code des Sociétés Belge et 261 (4) b) de la Loi et dans le respect des principes de la Directive, la Société exécutera tous contrats et tous engagements quelconques, verbaux ou écrits, conclus par la Société Scindée avec le personnel de celle-ci qui sera transféré à la Société, et la Société respectera en particulier tous droits d'ancienneté et autres droits des membres de ce personnel, suivant les termes, conditions et modalités de ces contrats et engagements.

Conformément aux législations en vigueur en Belgique et au Luxembourg, les droits et obligations résultant des contrats de travail existant à la date de la réalisation de la Scission sont transmis de la Société Scindée à la Société à la date de prise d'effet de la Scission, soit le 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Par application mutatis mutandis de l'article 772/6, al. 2, j) du Code des Sociétés Belge et 261 (4) c) de la Loi Luxembourgeoise et dans le respect des principes de la Directive, les droits de participation des travailleurs dans la Société seront fixés selon les règles relatives à la participation des travailleurs qui sont en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Quatrième résolution*

Conformément aux termes du Projet de Scission, la Scission se réalise via l'émission de nouvelles actions de la Société visant à rémunérer l'apport de l'actif net apporté à la Société s'élevant sur base des comptes intermédiaires au 30 avril 2013 de la Société Scindée à EUR 9.891.231,- et correspondant à 73,8% de l'actif net total de la Société Scindée.

Conformément au projet de Scission la valeur retenue pour l'apport est fixée à EUR 9.225.011,-, correspondant au montant du capital social de la Société Scindée, portant le rapport d'échange à 1,845 actions de la Société pour un action de la Société Scindée.

L'Actionnaire unique après avoir pris acte du Projet de Scission, des Rapports d'Experts et des Confirmations d'Experts, décide qu'en conséquence de la Scission le capital de la Société sera porté de son montant actuel de EUR 100.000,- représenté par 10.000 actions de EUR 10 chacune, à un montant de 9.325.010 représenté par 932.501 actions de EUR 10 chacune, par l'émission de 9.225.010 nouvelles actions de la Société ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, lesquelles seront intégralement allouées à l'actionnaire unique.

#### *Cinquième résolution*

Consécutivement aux résolutions qui précèdent l'actionnaire unique décide de modifier l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

#### **Dans la version anglaise:**

« **Art. 4. Share capital and Shares.** The share capital is set at nine million three hundred twenty five thousand and ten Euros (EUR 9,325,010.-) represented by nine hundred thirty two thousand five hundred and one (932,501) shares of a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each.

At the option of the shareholders, the shares may be in registered or bearer form. The shares can be issued, at the choice of the owner, as certificates representing one, two or more shares.

The Company may redeem its own shares by means of its freely distributable reserves and pursuant to article 49-2 of the law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, and especially by unanimous vote of the general shareholder's meeting, representing the entire share capital."

#### **Dans la version française:**

« **Art. 4. Capital social et Actions.** Le capital social souscrit et émis est fixé à neuf million trois cent vingt-cinq mille et dix Euros (EUR 9.325.010.-) représenté par neuf cent trente-deux mille cinq cent une (932.501) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en certificats représentatifs d'une, deux ou plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et spécialement par vote unanime d'une assemblée générale des actionnaires, à laquelle l'intégralité du capital social est représenté.»

#### *Sixième résolution*

L'actionnaire unique donne pouvoir individuel à Jérôme Wauthier, Aubry Daerden, Aurore Macau, avocats, du cabinet "Loyens&Loeff SCCRL", dont les bureaux sont sis à 200 Bruxelles, Neerveldstraat 101-103, ou tout autre avocat de "Loyens&Loeff SCCRL, chacun agissant seul, avec faculté de substitution, le pouvoir de faire acter la constatation de la réalisation de la Scission devant notaire belge.

*Déclaration*

Le notaire soussigné a certifié conformément à l'article 300 de la Loi l'existence et la validité des actes et formalités requises par la Société en relation avec la scission.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à EUR 4,800.

DONT ACTE, fait et passé à Findel, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, le prédit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Aurélien Latouche, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 13 août 2013. Relation GRE/2013/3361. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013117627/205.

(130142782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

**Transperfect Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 179.508.

In the year two thousand thirteen, on the thirteenth day of August,

Before the notary Maître Camille Mines, residing in Capellen,

Appeared:

TRANSPERFECT TRANSLATIONS B.V., a Dutch limited liability company, with its registered office in Amsterdam, Strawinskyalaan 803 WTC, NL 1077 Amsterdam, registered under number 34251476 of the Commercial Register of Amsterdam, represented by Mr. Martijn Heertje and Ms. Angela Anontietta Geneva Gerosa O'Sullivan, in their capacity as directors of the management company COÖPERATIEF TRANSPERFECT U.A., a Dutch cooperative company, with registered office at Strawinskyalaan 803 WTC, NL 1077 Amsterdam, registered under number 34316295 of the Commercial Register of Amsterdam;

here represented by Mr. Joë Lemmer, lawyer, professionally residing at 9A, cite Montrose, L-8445 Steinfort, by virtue of two private powers of attorney delivered to them.

Such proxies having been signed «ne varietur» by the notary and the appearing parties, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as above stated, have requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company which they declare that they jointly form between themselves:

**Section I. Name - Registered Office - Corporate Object - Term - Share capital**

**Art. 1.** A Luxembourg registered société à responsabilité limitée, which will be governed by the relevant laws and by these statutes, is formed by the appearing parties between the current owners of the shares created below and all those who may subsequently become owners.

**Art. 2.** The corporate object consists in the provision of a full range of language and business services including but not limited to professional translation, interpretation, website translation, subtitling, voiceovers, multicultural marketing, diversity and inclusion consulting, litigation support, software development, and software licensing to multinational companies.

In addition, the company may carry out any other trading activity, provided that it is not specially regulated. In general, it may carry out all commercial, financial, movable and immovable operations that are directly related to the company object or whose nature is likely to facilitate or develop it.

**Art. 3.** The company takes the name of TRANSPERFECT LUXEMBOURG S.a r.l.

**Art. 4.** The registered office is established in Luxembourg. It can be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a simple decision of the shareholders. The company can open agencies and/or branches in any other locations in the country or abroad.

**Art. 5.** The company is formed for an unlimited duration.

**Art. 6.** The company's share capital is fixed at the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), represented by five hundred (500) company shares, each with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros).

Each company share gives the right to one vote in the deliberations of the ordinary and extraordinary general meetings.

These shares are subscribed as follows:

TRANSPERFECT TRANSLATIONS B.V. ....	500
Total: five hundred company shares .....	500

All company shares have been fully paid up in cash, resulting in the amount of twelve thousand five hundred euros now being freely available to the company, as verified by the acting notary who expressly confirms this.

**Art. 7.** Each company share gives the right to a fraction of the company assets and profits, in proportion to the total number of shares.

**Art. 8.** The company shares can be freely transferred between the shareholders. They can only be transferred to non-shareholders with the consent of the shareholders' general meeting representing at least three quarters of the company capital.

## **Section II. Administration - General Meeting**

**Art. 9.** The company is administered and managed by one or more managers, in return for payment or free of charge, appointed by the general meeting of shareholders.

The Company will be bound by the individual signature of anyone of the managers or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the manager(s).

They can be dismissed at any time by the shareholders' meeting.

Unless the shareholders decide otherwise, the manager or managers have all necessary powers to act in the name of the company under all circumstances.

As simple representatives of the company, the manager(s) take on no personal obligation due to their position concerning the commitments properly taken by them in the name of the company; they shall only be responsible for the execution of their mandate.

**Art. 10.** Each shareholder may take part in collective decisions whatever the number of shares held.

Each shareholder has a number of votes equal to the number of shares held or represented; each shareholder can be validly represented at meetings by the bearer of a special power of attorney.

**Art. 11.** Collective decisions are only validly taken if they are adopted by shareholders holding more than half of the company capital.

Collective decisions concerning an amendment of the statutes must be taken by a majority of the shareholders representing three quarters of the company capital.

## **Section III. Financial year - Distribution of profits**

**Art. 12.** The financial year begins on the first of January and ends of the thirty-first of December of each year, with the exception of the first financial year, which starts on the date of formation and ends on the thirty-first of December Two Thousand Fourteen.

**Art. 13.** Each year, when the financial year is closed, the company accounts are closed and the administration draws up the company accounts, in accordance with the legal provisions in force.

**Art. 14.** Any shareholder can obtain information on the inventory and the balance sheet at the registered office of the company.

**Art. 15.** Any balance sheet surplus, after deduction of social security costs, depreciation and write-downs deemed necessary or useful by the shareholders, constitutes the net profit of the company.

Following the allocation to the legal reserve, the balance is freely available to the shareholders.

## **Section IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** The company shall not be dissolved by the death, suspension, bankruptcy or ruin of a shareholder.

**Art. 17.** The creditors, beneficiaries or heirs of a shareholder may not, for any reason whatsoever, place under seal the assets and documents of the company, nor interfere in any way in the acts of administration; in order to exercise their rights, they must abide by the values shown in the last balance sheets and inventories of the company.

**Art. 18.** In the event of the dissolution of the company, the liquidation shall be performed by one or more liquidators, shareholders or otherwise, appointed by the shareholders, who shall define their powers and emoluments.

## **General provision**

**Art. 19.** For all points not specified in these statutes, the parties shall refer and submit to the legal provisions in force governing a société à responsabilité limitée.

## Assessment of Costs

**Art. 20.** The amount of the costs, expenses, remunerations and charges of any nature, to be paid by the company for its formation, stands at approximately EUR 1.100,-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

### *First resolution*

Martijn Heertje, born in Amsterdam on 26 March 1964, professionally residing at Strawinskylaan 803 WTC, NL 1077 Amsterdam,

And

Angela Antonietta Geneva Gerosa O'Sullivan, born in Stabio, on 16 January 1971, professionally residing at Strawinskylaan 803 WTC, NL 1077 Amsterdam,

are appointed as managers of the company for an unlimited duration. The company is bound in all circumstances by the joint signatures of two managers.

### *Second resolution*

The registered office of the company is established in 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Capellen, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing attorney, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing attorney signed together with us, the notary, the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le treize août,

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen

a comparu:

La société TRANSPERFECT TRANSLATIONS B.V., une société à responsabilité de droit néerlandais, avec siège social à Amsterdam, Strawinskylaan 803 WTC, NL 1077 Amsterdam, enregistrée sous le numéro 34251476 du Registre de Commerce de Amsterdam, représentée par M. Martijn Heertje et Mme Angela Anontietta Geneva Gerosa O'Sullivan, en leur qualité de dirigeants de la société COÖPERATIF TRANSPERFECT U.A., une société coopérative de droit néerlandais, avec siège social à Strawinskylaan 803 WTC, NL 1077 Amsterdam, enregistrée sous le numéro 34316295 du Registre de Commerce de Amsterdam;

Représentés par M. Joë Lemmer, avocat, demeurant professionnellement au 9A, cite Montrose, L-8445 Steinfort, en vertu de deux procurations qui lui ont été délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme susdit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet de prester des services de traduction dont la traduction professionnelle, des services d'interprète, la traduction de sites Internet, des services de sous-titrage et de «voiceover», le marketing multiculturel, des services de conseil en matière de diversité et d'inclusion, des services d'assistance en matière de prestations juridiques et contentieuses, le développement de logiciels et le licenciement de logiciels pour des sociétés tierces.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de TRANSPERFECT LUXEMBOURG S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de 12.500 Euros (douze mille cinq cents euros, représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 Euros (vingt-cinq euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

TRANSPERFECT TRANSLATIONS B.V. ....	500
Total: cinq cents parts sociales .....	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

## **Titre II. Administration - Assemblée Générale**

**Art. 9.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés. La société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique ou la signature d'un des gérants en cas de pluralité de gérants ou par la signature de toute(s) personne(s) à qui le pouvoir de signature a été délégué par le ou les gérants.

Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

## **Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 12.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille quatorze.

**Art. 13.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

## **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 17.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

**Art. 18.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Disposition générale**

**Art. 19.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

#### **Evaluation des Frais**

**Art. 20.** Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 1.100,- Euros.

#### *Loi anti-blanchiment*

En application de la loi du 12 novembre 2004, le comparant déclare connaître les bénéficiaires réels de cette opération et il déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Aussitôt après la constitution de la Société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

Les personnes suivantes sont désignées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Martijn Heertje, né à Amsterdam le 26 mars 1964, demeurant professionnellement à Strawinskyiaan 803 WTC, NL 1077 Amsterdam,

et

Angela Antonietta Geneva Gerosa O'Sullivan, née à Stabio, le 16 janvier 1971, demeurant professionnellement à Strawinskyiaan 803 WTC, NL 1077 Amsterdam.

Le siège de la Société est établi au 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé le présent acte avec le notaire après s'être identifié au moyen de sa carte d'identité.

Signé: J. Lemmer, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 14 août 2013. Relation: CAP/2013/3144. Reçu soixante quinze euros. 75,-€

*Le Receveur (signé): I. Neu.*

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 14 août 2013.

Référence de publication: 2013117687/227.

(130142952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

#### **NaspaFondsStrategie, Fonds Commun de Placement.**

Die International Fund Management S.A., Luxemburg, als Verwaltungsgesellschaft des nach Teil II des luxemburgischen Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen errichteten Investmentfonds (fonds commun de placement) teilt hierdurch mit, dass das Liquidationsverfahren des Teilfonds NaspaFondsStrategie: Chance Alternativ abgeschlossen wurde. Alle Gelder wurden an die Anteilseigner ausgezahlt.

Luxemburg, im August 2013.

International Fund Management S.A.

*Die Geschäftsführung*

Référence de publication: 2013118172/1208/11.

#### **DekaStruktur: Garant, Fonds Commun de Placement.**

Die Deka International S.A., Luxemburg, als Verwaltungsgesellschaft des nach Teil I des luxemburgischen Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen errichteten Investmentfonds (fonds commun de

placement) teilt hierdurch mit, dass das Liquidationsverfahren des Fonds Deka-Struktur: Garant abgeschlossen wurde. Alle Gelder wurden an die Anteilseigner ausgezahlt.

Luxemburg, im August 2013.

Deka International S.A.

*Die Geschäftsführung*

Référence de publication: 2013118173/1208/11.

---

**Clearsight Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 161.416.

En date du 25 Juin 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Kathryn O' SULLIVAN de son mandat de gérant de la Société avec effet au 17 mai 2013.

- de nommer Monsieur Duncan SMITH, né le 21 November 1963 à Lewes, Royaume-Uni, ayant l'adresse professionnelle suivante: Parc d'Activités Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé comme suit:

- Monsieur Jakub CRHONEK
- Monsieur Malcolm WILSON,
- Monsieur Duncan SMITH,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> Juillet 2013.

Clearsight Holdings (Luxembourg) S.à.r.l.

Duncan Smith

*Mandataire*

Référence de publication: 2013087337/23.

(130107617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Cole Objekt Sossenheim GmbH, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège de direction effectif: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.058.

En date du 13 juin 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Rita-Rose Gagné, de son mandat de gérant de la Société avec effet au 13 juin 2013.

- Nomination de Monsieur Tony Roy, né le 12 avril 1969 à Rivière du Loup, au Canada, ayant pour adresse professionnelle le 1001, rue Square-Victoria, Montréal, H2Z 2B5, Québec, Canada, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 13 juin 2013 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Jean-Philippe Gachet, né le 02 août 1956 à Strasbourg, en France, ayant pour adresse professionnelle le 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

*Pour la Société*

J.J. Josset

*Gérant*

Référence de publication: 2013087340/22.

(130108971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Clarity Fund S.A., SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 152.486.

—  
**EXTRAIT**

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 28 juin 2013 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de:

- M. Frédéric Fasel, 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M. Pierre-Noël Formigé, 1 rue Etienne Dumont, CH-1211 Genève 3
- M. Jalil Mirza, 1 rue Etienne Dumont, CH-1211 Genève 3

pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte Audit S.à r.l. pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Référence de publication: 2013087387/17.

(130107662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**CLdN Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.  
R.C.S. Luxembourg B 84.685.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2013*

Monsieur Michel Jadot est renommé administrateur.

Monsieur Kristof Wuytack, Ingénieur industriel, demeurant 77, rue de Merl L-2146 Luxembourg et Monsieur Jozef Adriaens, Comptable, demeurant 85, Route de Longwy L-8080 Bertrange sont nommés administrateurs.

BDO Audit S.A., réviseur d'entreprises agréé, est renommé réviseur aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire de 2014.

Certifié conforme

Michel Jadot / Jozef Adriaens

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013087385/16.

(130108266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**exceet Group SE, Société Européenne.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 148.525.

—  
In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of May,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of exceet Group SE (the "Company"), a European company (SE) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in accordance with council regulation (EC) no. 2157/2001 of 8 October 2001 on the Statute for a European company (SE) (the "Regulation"), having its registered office at 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.525, incorporated pursuant to a deed of the notary Jean-Joseph Wagner on 9 October 2009, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register on 14 October 2009 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2102, p. 100869 on 26 October 2009. The articles of association of the Company have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 21 November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 81, p. 3868 on 11 January 2012.

The meeting was opened at 12:00 a.m. (CEST) with Hans Hofstetter, residing in Rehetobel, Switzerland, in the chair, and

who appointed Thomas Brauchli, residing in Sankt Gallen, Switzerland, as secretary.

The meeting elects Torsten Fues, residing in Munich, Germany, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state the following:

I. That the agenda of the general meeting is the following:

## Agenda

1. Presentation of the report of the independent auditor on annual accounts to the general meeting for the financial year ended on 31 December 2012;
2. Approval of the annual accounts for the financial year ended on 31 December 2012;
3. Allocation of the result;
4. Presentation of the management report issued by the board of directors and the report of the independent auditor on consolidated accounts to the general meeting for the financial year ended on 31 December 2012;
5. Approval and, to the extent necessary, ratification of the consolidated accounts for the financial year ended on 31 December 2012;
6. Discharge to be granted to the members of the board of directors;
7. Approval and, to the extent necessary, ratification of the remuneration of the board of directors and the executive officers for the financial year ended on 31 December 2012 and for the financial year ending on 31 December 2013;
8. Acknowledgment of the resignation of Mr. Brauchli as A director of the Company and appointment of White Hills Management & Co S.C.S. as A director of the Company;
9. Appointment of PricewaterhouseCoopers, société cooperative, Luxembourg, as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for the financial year ending on 31 December 2013;
10. Change of the date of the annual general meeting of the shareholders of the Company from 31 May of each year to the first Wednesday of May of each year; and
11. Subsequent amendment of article 9.4 of the articles of association of the Company so that it will read:

"The board of directors shall convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months after the end of the Company's financial year. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on the first Wednesday of May at 12.00 (noon) of each year. If such day is a legal holiday or falls on a weekend, the annual general meeting of shareholders shall be held on the next following business day".

II. that the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares as well as the shares voted by voting form are shown on an attendance list which is signed by the shareholders present and the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting;

III. that this general meeting was duly convened by notices containing the agenda of the meeting and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 1022 of 30 April 2013, as well as in the Tageblatt no. 101 on 30 April and 1<sup>st</sup> May 2013 and in the German electronic Bundesanzeiger on 30 April 2013; copies of such publications have been presented to the board of this meeting;

IV. that the chairman informed the general meeting that to have a valid quorum for items 10 and 11 of the agenda requires that at least half of the share capital be present or represented and items 10 and 11 of the agenda require approval of at least two-thirds of the votes validly cast;

V. that it appears from the attendance list that (i) 14,085,232 class A shares, 2,105,263 class B2 shares, 2,105,263 class B3 shares, 1,000,000 class B4 shares, 3,000,000 class C1 shares, 3,000,000 class C2 shares, 3,000,000 class C3 shares, out of twenty million five hundred twenty-three thousand six hundred ninety-five (20,523,695) Class A Shares, (ii) two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) Class B2 Shares, (iii) two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) Class B3 Shares, (iv) one million (1,000,000) Class B4 Shares, (v) three million (3,000,000) Class C1 Shares, (vi) three million (3,000,000) Class C2 Shares and (vii) three million (3,000,000) Class C3 Shares are present or represented at the general meeting or have validly voted through a voting form; and

VI. that the general meeting was therefore validly constituted and could validly deliberate and resolve on all items of the agenda.

After having acknowledged the foregoing declarations of the chairman of the meeting and having duly considered and deliberated on the items on the agenda, the general meeting of shareholders takes on the following resolutions:

### *First Resolution*

The general meeting of shareholders listens to the presentation of the chairman of the meeting with respect to the report of the independent auditor.

### *Second Resolution*

The general meeting of shareholders resolves to approve the annual accounts for the financial year ended on 31 December 2012.

This resolution was approved with the following vote:

- (i) 28,295,758

out of fourteen million eighty-five thousand two hundred thirty-two (14,085,232) Class A Shares, (ii) two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) Class B2 Shares, (iii) two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) Class B3 Shares, (iv) one million (1,000,000) Class B4 Shares, (v) three million (3,000,000) Class C1 Shares, (vi) three million (3,000,000) Class C2 Shares and (vii) three million (3,000,000) Class C3 Shares voting in favour;

- no shares voting against;
- no shares abstaining.

#### *Third Resolution*

The general meeting of shareholders resolves to carry the loss of three million four hundred twelve thousand three hundred fifty-three euro and eighty-five cents (EUR 3,412,353.85) for the financial year ended on 31 December 2012 forward to the following financial years.

This resolution was approved with the following vote:

- (i) 28,295,758

out of fourteen million eighty-five thousand two hundred thirty-two (14,085,232) Class A Shares, (ii) two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) Class B2 Shares, (iii) two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) Class B3 Shares, (iv) one million (1,000,000) Class B4 Shares, (v) three million (3,000,000) Class C1 Shares, (vi) three million (3,000,000) Class C2 Shares and (vii) three million (3,000,000) Class C3 Shares voting in favour;

- no shares voting against;
- no shares abstaining.

#### *Fourth resolution*

The general meeting of shareholders listens to the presentation of the chairman of the meeting including to the management report issued by the board of directors with respect to the consolidated accounts, the report of the independent auditor with respect to the consolidated accounts and the consolidated accounts for the financial year ended on 31 December 2012. The report of the independent auditor is presented. The board of directors presents the management report regarding the consolidated accounts and the annual accounts.

#### *Fifth resolution*

The general meeting of shareholders resolves to approve the consolidated accounts for the financial year ended on 31 December 2012.

This resolution was approved with the following vote:

- (i) 28,295,758

out of fourteen million eighty-five thousand two hundred thirty-two (14,085,232) Class A Shares, (ii) two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) Class B2 Shares, (iii) two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) Class B3 Shares, (iv) one million (1,000,000) Class B4 Shares, (v) three million (3,000,000) Class C1 Shares, (vi) three million (3,000,000) Class C2 Shares and (vii) three million (3,000,000) Class C3 Shares voting in favour;

- no shares voting against;
- no shares abstaining.

#### *Sixth resolution*

The general meeting resolves to grant discharge to the members of the board of directors for the exercise of their mandates during the financial year ended on 31 December 2012.

This resolution was approved with the following vote:

- (i) 28,295,758

out of fourteen million eighty-five thousand two hundred thirty-two (14,085,232) Class A Shares, (ii) two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) Class B2 Shares, (iii) two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) Class B3 Shares, (iv) one million (1,000,000) Class B4 Shares, (v) three million (3,000,000) Class C1 Shares, (vi) three million (3,000,000) Class C2 Shares and (vii) three million (3,000,000) Class C3 Shares voting in favour;

- no shares voting against;
- no shares abstaining.

#### *Seventh resolution*

The chairman presents the remuneration principles for the board of directors and the executive committee.

Such principles include (i) - in addition to a fixed remuneration - a variable remuneration for excelling performance with respect to the results of the Company for the management committee or any of its members, as well as (ii) a fixed remuneration for a committee seat and/or board seat.

In accordance with these principles, an aggregate amount of six hundred eighty-eight thousand seven hundred fifty Swiss Francs (CHF 688,750) has been granted as bonus for the management committee and/or any of its members for the financial year ended on 31 December 2012.

Furthermore, a fixed remuneration in an aggregate amount of eighty five thousand Euro (EUR 85,000) was paid for board and/or committee membership.

The chairman suggests to apply such principles for the financial year ending on 31 December 2013, i.e. to pay an aggregate amount of eighty five thousand Euro (EUR 85,000) as fixed remuneration for board and/or committee membership and a variable amount of up to seven hundred thirty five thousand Swiss Francs (CHF 735,000) based on the performance criteria for the management committee.

The general meeting of shareholders resolves to approve and, to the extent necessary, ratify the remuneration of the board of directors and the management committee for the financial year ended on 31 December 2012 and for the financial year ending on 31 December 2013 on this basis.

This resolution was approved with the following vote:

- (i) 28,295,758

out of fourteen million eighty-five thousand two hundred thirty-two (14,085,232) Class A Shares, (ii) two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) Class B2 Shares, (iii) two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) Class B3 Shares, (iv) one million (1,000,000) Class B4 Shares, (v) three million (3,000,000) Class C1 Shares, (vi) three million (3,000,000) Class C2 Shares and (vii) three million (3,000,000) Class C3 Shares voting in favour;

- no shares voting against;

- no shares abstaining.

#### *Eighth Resolution*

The general meeting of shareholders acknowledges the resignation of Mr. Brauchli as A director of the Company, effective as of the end of this annual and extraordinary general meeting of shareholders, and resolves to appoint White Hills Management & Co S.C.S. as A director of the Company with Mr. Thomas Brauchli as permanent representative with immediate effect until the annual general meeting of shareholders of the Company taking place in 2016, by 28,295,758 votes in favor, no shares voting against, no shares abstaining.

#### *Ninth Resolution*

The general meeting of shareholders resolves to appoint PricewaterhouseCoopers, société cooperative, having its registered office at 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) for a term ending on the date on which the general meeting of shareholders resolves upon the approval of the Company's financial statements for the financial year ending on 31 December 2013.

This resolution was approved with the following vote:

- (i) 28,295,758

out of fourteen million eighty-five thousand two hundred thirty-two (14,085,232) Class A Shares, (ii) two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) Class B2 Shares, (iii) two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) Class B3 Shares, (iv) one million (1,000,000) Class B4 Shares, (v) three million (3,000,000) Class C1 Shares, (vi) three million (3,000,000) Class C2 Shares and (vii) three million (3,000,000) Class C3 Shares voting in favour;

- no shares voting against;

- no shares abstaining.

#### *Tenth Resolution*

The general meeting of shareholders resolves to change the date of the annual general meeting of the shareholders of the Company from 31 May of each year to the first Wednesday of May of each year.

This resolution was approved with the following vote:

- (i) 28,295,758

out of fourteen million eighty-five thousand two hundred thirty-two (14,085,232) Class A Shares, (ii) two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) Class B2 Shares, (iii) two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) Class B3 Shares, (iv) one million (1,000,000) Class B4 Shares, (v) three million (3,000,000) Class C1 Shares, (vi) three million (3,000,000) Class C2 Shares and (vii) three million (3,000,000) Class C3 Shares voting in favour;

- no shares voting against;

- no shares abstaining.

### *Eleventh Resolution*

As a consequence of the change of the date of the annual general meeting of the shareholders of the Company the general meeting of shareholders resolves to amend article 9.4 of the articles of association of the Company so that it will read:

« **Art. 9.4.** The board of directors shall convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months after the end of the Company's financial year. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on the first Wednesday of May at 12.00 (noon) of each year. If such day is a legal holiday or falls on a weekend, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day."

This resolution was approved with the following vote:

- (i) 28,295,758

out of fourteen million eighty-five thousand two hundred thirty-two (14,085,232) Class A Shares, (ii) two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) Class B2 Shares, (iii) two million one hundred and five thousand two hundred and sixty-three (2,105,263) Class B3 Shares, (iv) one million (1,000,000) Class B4 Shares, (v) three million (3,000,000) Class C1 Shares, (vi) three million (3,000,000) Class C2 Shares and (vii) three million (3,000,000) Class C3 Shares voting in favour;

- no shares voting against;

- no shares abstaining.

### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 4.000,-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède.**

L'an deux mille treize, le trente et un mai,

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de excecet Group SE (la «Société»), une société européenne (SE) constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg et en conformité avec le règlement du Conseil (CE) n° 2157/2001 du 8 octobre 2001 relatif au statut de la société européenne (SE) (le «Règlement»), ayant son siège social au 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.525, constituée selon acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, le 9 octobre 2009, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 14 octobre 2009 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2102, p. 100869 le 26 octobre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire soussigné, le 21 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°81, p. 3868 le 11 janvier 2012.

L'assemblée générale fut ouverte à douze heures (CET) sous la présidence de Hans Hofstetter, demeurant à Rehetobel, Suisse,

qui a désigné Thomas Brauchli, demeurant à Sankt Gallen, Suisse, comme secrétaire.

L'assemblée élit Torten Fues, demeurant à Munich, Allemagne, comme scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ainsi constituée, le président a déclaré et a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

### *Ordre du jour*

1. Présentation du rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes annuels à l'assemblée générale pour l'exercice social clos le 31 décembre 2012;

2. Approbation des comptes annuels pour l'exercice social clos le 31 décembre 2012;

3. Affectation du résultat;

4. Présentation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes consolidés à l'assemblée générale pour l'exercice social clos le 31 décembre 2012;

5. Approbation et, le cas échéant, ratification des comptes consolidés pour l'exercice social clos le 31 décembre 2012;
6. Décharge à accorder aux membres du conseil d'administration;
7. Approbation et, le cas échéant, ratification de la rémunération du conseil d'administration et hauts dirigeants pour l'exercice social clos le 31 décembre 2012 et pour l'exercice social qui se clôturera le 31 décembre 2013;
8. Constatation de la démission de M. Brauchli en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société et nomination de White Hills Management & Co S.C.S. en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société.
9. Nomination de PricewaterhouseCoopers, société coopérative, Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour l'exercice social qui se clôturera le 31 décembre 2013;
10. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du 31 mai de chaque année au premier mercredi du mois de mai de chaque année; et
11. Modification subséquente de l'article 9.4 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

«Le conseil d'administration convoque l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social de la Société. D'autres assemblées d'actionnaires pourront se tenir aux lieux et dates indiqués dans les avis de convocation respectifs. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation, le premier mercredi de chaque année, à 12 heures (midi). Si ce jour est un jour férié légal ou tombe un week-end, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvré suivant.»

II. que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions ainsi que des actions ayant voté par formulaire de vote, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés et par le bureau de l'assemblée;

III. que cette assemblée générale a été dûment convoquée par une convocation contenant l'ordre du jour de l'assemblée et publiée dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1022 du 30 avril 2013, et dans le Tageblatt n° 101 les 30 avril et 1<sup>er</sup> mai 2013, et dans le Bundesanzeiger électronique allemand le 30 avril 2013; des copies de ces publications ont été soumises au bureau de l'assemblée;

IV. que le président a informé l'assemblée générale que les points 10 et 11 de l'ordre du jour doivent réunir un quorum d'au moins la moitié du capital social présent ou représenté et une majorité d'au moins deux-tiers des voix valablement exprimées;

V. qu'il ressort de la liste de présence que (i) 14.085.232 Actions de Catégorie A, 2.105.263 Actions de Catégorie B2, 2.105.263 Actions de Catégorie B3, 1.000.000 Actions de Catégorie B4, 3.000.000 Actions de Catégorie C1, 3.000.000 Actions de Catégorie C2, 3.000.000 Actions de Catégorie C3, sur vingt millions cinq cent vingt-trois mille six cent quatre-vingt-quinze (20.523.695) Actions de Catégorie A, (ii) deux millions cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Catégorie B2, (iii) deux millions cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Catégorie B3, (iv) un million (1.000.000) d'Actions de Catégorie B4, (v) trois millions (3.000.000) d'Actions de Catégorie C1, (vi) trois millions (3.000.000) d'Actions de Catégorie C2, et (vii) trois millions (3.000.000) d'Actions de Catégorie C3 sont présentes ou représentées en assemblée générale ou ont valablement voté au moyen d'un formulaire de vote; et

VI. que la présente assemblée est valablement constituée et peut donc valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après avoir constaté les déclarations du président ci-dessus et après délibération sur les points figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires écoute la présentation du président de séance sur le rapport du réviseur d'entreprises agréé.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social clos le 31 décembre 2012.

La résolution a été approuvée comme suit:

- (i) 28.295.758

sur quatorze millions quatre-vingt-cinq mille deux cent trente-deux (14.085.232) Actions de Catégorie A, (ii) deux millions cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Catégorie B2, (iii) deux millions cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Catégorie B3, (iv) un million (1.000.000) d'Actions de Catégorie B4, (v) trois millions (3.000.000) d'Actions de Catégorie C1, (vi) trois millions (3.000.000) d'Actions de Catégorie C2, et (vii) trois millions (3.000.000) d'Actions de Catégorie C3 votant pour;

- aucun vote contre;

- aucune abstention.

#### Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de reporter à nouveau la perte de trois millions quatre cent douze mille trois cent cinquante-trois euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 3.412.353,85) pour l'exercice social clos le 31 décembre 2012.

La résolution a été approuvée comme suit:

- (i) 28.295.758

sur quatorze millions quatre-vingt-cinq mille deux cent trente-deux (14.085.232) Actions de Catégorie A, (ii) deux millions cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Catégorie B2, (iii) deux millions cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Catégorie B3, (iv) un million (1.000.000) d'Actions de Catégorie B4, (v) trois millions (3.000.000) d'Actions de Catégorie C1, (vi) trois millions (3.000.000) d'Actions de Catégorie C2, et (vii) trois millions (3.000.000) d'Actions de Catégorie C3 votant pour;

- aucun vote contre;

- aucune abstention.

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires écoute la présentation du président de séance incluant le rapport de gestion établi par le conseil d'administration en ce qui concerne les comptes consolidés, le rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes consolidés et les comptes consolidés pour l'exercice social clos le 31 décembre 2012. Le rapport du réviseur d'entreprises agréé fait l'objet d'une présentation. Le conseil d'administration présente le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les comptes annuels.

#### Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver les comptes consolidés pour l'exercice social clos le 31 décembre 2012.

La résolution a été approuvée comme suit:

- (i) 28.295.758

sur quatorze millions quatre-vingt-cinq mille deux cent trente-deux (14.085.232) Actions de Catégorie A, (ii) deux millions cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Catégorie B2, (iii) deux millions cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Catégorie B3, (iv) un million (1.000.000) d'Actions de Catégorie B4, (v) trois millions (3.000.000) d'Actions de Catégorie C1, (vi) trois millions (3.000.000) d'Actions de Catégorie C2, et (vii) trois millions (3.000.000) d'Actions de Catégorie C3 votant pour;

- aucun vote contre;

- aucune abstention.

#### Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de donner décharge aux membres du conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2012.

La résolution a été approuvée comme suit:

- (i) 28.295.758

sur quatorze millions quatre-vingt-cinq mille deux cent trente-deux (14.085.232) Actions de Catégorie A, (ii) deux millions cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Catégorie B2, (iii) deux millions cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Catégorie B3, (iv) un million (1.000.000) d'Actions de Catégorie B4, (v) trois millions (3.000.000) d'Actions de Catégorie C1, (vi) trois millions (3.000.000) d'Actions de Catégorie C2, et (vii) trois millions (3.000.000) d'Actions de Catégorie C3 votant pour;

- aucun vote contre;

- aucune abstention.

#### Septième résolution

Le président présente les principes de rémunération du conseil d'administration et du comité exécutif.

Ces principes incluent (i) - outre une rémunération fixe - une rémunération variable pour performances exceptionnelles eu égard aux résultats de la Société pour le comité de gestion ou un de ses membres, ainsi que (ii) une rémunération fixe pour un siège au comité et/ou au conseil d'administration.

Conformément à ces principes, un montant global de six cent quatre-vingt-huit mille sept cent cinquante francs suisses (CHF 688.750) a été accordé à titre de prime au comité de gestion et/ou à tout membre de ce comité pour l'exercice social clos le 31 décembre 2012.

En outre, une rémunération fixe d'un montant global de quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 85.000) a été payée aux membres du conseil d'administration et/ou d'un comité.

Le président suggère d'appliquer ces principes à l'exercice social qui se clôturera le 31 décembre 2013, c'est-à-dire de payer un montant total de quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 85.000) à titre de rémunération fixe aux membres du conseil d'administration et/ou d'un comité et un montant variable d'un montant maximum de sept cent trente-cinq mille francs suisses (CHF 735.000), basé sur des critères de performance pour le comité de gestion.

L'assemblée générale des actionnaires décide, sur cette base, d'approuver et, le cas échéant, de ratifier la rémunération du conseil d'administration et du comité de gestion pour l'exercice social clos le 31 décembre 2012 et pour l'exercice social qui se clôturera le 31 décembre 2013.

La résolution a été approuvée comme suit:

- (i) 28.295.758

sur quatorze millions quatre-vingt-cinq mille deux cent trente-deux (14.085.232) Actions de Catégorie A, (ii) deux millions cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Catégorie B2, (iii) deux millions cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Catégorie B3, (iv) un million (1.000.000) d'Actions de Catégorie B4, (v) trois millions (3.000.000) d'Actions de Catégorie C1, (vi) trois millions (3.000.000) d'Actions de Catégorie C2, et (vii) trois millions (3.000.000) d'Actions de Catégorie C3 votant pour;

- aucun vote contre;

- aucune abstention.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires constate la démission de M. Brauchli en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société, avec effet au terme de cette assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires, et décide de nommer White Hills Management & Co S.C.S. en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société avec M. Thomas Brauchli comme représentant permanent avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue en 2016, avec 28.295.758 voix pour, aucun vote contre et aucune abstention.

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer PricewaterhouseCoopers, société coopérative, Luxembourg, ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé pour une période s'achevant à la date à laquelle l'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver les comptes de la Société pour l'exercice social qui se clôturera le 31 décembre 2013.

La résolution a été approuvée comme suit:

- (i) 28.295.758

sur quatorze millions quatre-vingt-cinq mille deux cent trente-deux (14.085.232) Actions de Catégorie A, (ii) deux millions cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Catégorie B2, (iii) deux millions cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Catégorie B3, (iv) un million (1.000.000) d'Actions de Catégorie B4, (v) trois millions (3.000.000) d'Actions de Catégorie C1, (vi) trois millions (3.000.000) d'Actions de Catégorie C2, et (vii) trois millions (3.000.000) d'Actions de Catégorie C3 votant pour;

- aucun vote contre;

- aucune abstention.

#### *Dixième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du 31 mai de chaque année au premier mercredi du mois de mai de chaque année.

La résolution a été approuvée comme suit:

- (i) 28.295.758

sur quatorze millions quatre-vingt-cinq mille deux cent trente-deux (14.085.232) Actions de Catégorie A, (ii) deux millions cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Catégorie B2, (iii) deux millions cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Catégorie B3, (iv) un million (1.000.000) d'Actions de Catégorie B4, (v) trois millions (3.000.000) d'Actions de Catégorie C1, (vi) trois millions (3.000.000) d'Actions de Catégorie C2, et (vii) trois millions (3.000.000) d'Actions de Catégorie C3 votant pour;

- aucun vote contre;

- aucune abstention.

#### *Onzième résolution*

En conséquence du changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 9.4 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 9.4.** Le conseil d'administration convoquera l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social de la Société. D'autres assemblées d'actionnaires pourront se tenir au lieu et date spécifiés dans les avis de convocation respectifs. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera spécifié dans l'avis de convocation, le premier mercredi de

chaque année, à 12 heures (midi). Si ce jour est un jour férié légal ou tombe un week-end, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvré suivant.»

La résolution a été approuvée comme suit:

- (i) 28.295.758

sur quatorze millions quatre-vingt-cinq mille deux cent trente-deux (14.085.232) Actions de Catégorie A, (ii) deux millions cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Catégorie B2, (iii) deux millions cent cinq mille deux cent soixante-trois (2.105.263) Actions de Catégorie B3, (iv) un million (1.000.000) d'Actions de Catégorie B4, (v) trois millions (3.000.000) d'Actions de Catégorie C1, (vi) trois millions (3.000.000) d'Actions de Catégorie C2, et (vii) trois millions (3.000.000) d'Actions de Catégorie C3 votant pour;

- aucun vote contre;

- aucune abstention.

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à EUR 4.000,-.

Dont acte passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, et demeure, lesdits comparants ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: H. HOFSTETTER, T. BRAUCHLI, T. FUES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juin 2013. Relation: LAC/2013/26026. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013088282/429.

(130109593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

#### **Sistema International Funding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 168.486.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013089005/10.

(130110266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

#### **Compagnie du Charmont, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.576.

Monsieur Jean-Michel SYLVESTRE, né le 10 avril 1971 à Neufchâteau (F) et demeurant au 29, Buckingham Mansion, UK-NW61LS Londres est nommé administrateur-délégué de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 3 juin 2013.

Certifié sincère et conforme

J-M. SYLVESTRE / L. GUYOT

*Administrateur et Président du Conseil d'Administration / Administrateur*

Référence de publication: 2013087396/14.

(130108521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

**Diversified Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 50.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.054.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 22 avril 2013*

- La nomination de Madame Anne-Marie GREGIS, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant que gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Kévin DE WILDE, est confirmée.

Fait à Luxembourg, le 22 avril 2013.

Certifié sincère et conforme

DIVERSIFIED HOLDING COMPANY S.à r.l.

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013087452/17.

(130108163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Clearstream Banking S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 9.248.

—  
1. Il résulte ce qui suit du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 13 mai 2013:

La personne suivante a été réélue au Conseil d'Administration pour un nouveau mandat de 4 ans:

Mandat prenant effet le 13 mai 2013 pour:

- Jeffrey Tessler 42, avenue JF Kennedy L - 1855 Luxembourg

2. Les mandats du Monsieur Philippe Seyll, Monsieur Mark Gem et Monsieur Philip Brown sont expirés en date du 18 mai 2013.

Le Conseil d'Administration est actuellement composé des membres suivants:

- Jeffrey Tessler                      Président

- Yves Baguet

- Marcus Thompson

- Mariette Toussaint

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013087389/22.

(130108815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Colveca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.208.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 12 juin 2013*

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Giovanni Spasiano, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, pour la période expirant lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2013 comme suit:

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 68, Rue de Koerich, L-8437 Steinfort.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque Domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2013087393/21.

(130109012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Drep - Ffe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 152.962.

---

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2013087463/11.

(130108167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Cole Objekt Theresienhöhe GmbH, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.059.

---

En date du 13 juin 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Rita-Rose Gagné, de son mandat de gérant de la Société avec effet au 13 juin 2013.

- Nomination de Monsieur Tony Roy, né le 12 avril 1969 à Rivière du Loup, au Canada, ayant pour adresse professionnelle le 1001, rue Square-Victoria, Montréal, H2Z 2B5, Québec, Canada, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 13 juin 2013 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Jean-Philippe Gachet, né le 02 août 1956 à Strasbourg, en France, ayant pour adresse professionnelle le 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 13 juillet 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Pour la Société  
J.J. Josset  
Gérant

Référence de publication: 2013087341/22.

(130108980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Highvale Power Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.238.

---

*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration de la maison mère en date du 1<sup>er</sup> juin 2013*

1. Monsieur Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de représentant permanent de la succursale luxembourgeoise.

2. Monsieur Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né à Dublin (Irlande), le 13 août 1981, demeurant professionnellement à 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, a été nommé comme représentant permanent de la succursale luxembourgeoise pour une période indéterminée.

3. Le siège social de la succursale luxembourgeoise a été transféré de L-1253 Luxembourg, 2a, rue Nicolas Bové, à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec effet au 17 juin 2013.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme  
Highvale Power Luxembourg Branch  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013087276/19.

(130108448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Colveca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 65.208.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2013087394/13.

(130109023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Compagnie Investissement Europe Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 32.283.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 17 juin 2013 à 11.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des administrateurs Monsieur Koen LOZIE, Administrateur et Monsieur Joseph Winandy, Administrateur et président.

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant que nouvel administrateur la société JALYNE S.A., 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 158.952 représentée par Monsieur Jacques BONNIER 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg né le 4 mai 1949 à Wervik (Belgique).

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes la société EURAUDIT SARL au poste de commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Signatures  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013087400/20.

(130107536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Conship S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.  
R.C.S. Luxembourg B 101.143.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2013*

Messieurs Michel Jadot et Jozef Adriaens sont renommés administrateurs.

Monsieur Kristof Wuytack, Ingénieur industriel, demeurant 77, rue de Merl L-2146 Luxembourg, est nommé administrateur.

BDO Audit S.A., réviseur d'entreprises agréé, est renommée réviseur aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire de 2014.

Certifié conforme  
Michel Jadot / Jozef Adriaens  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013087404/16.

(130108269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Conventum Asset Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 23.959.

—  
*Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 7 décembre 2012*

- Le Conseil d'Administration nomme Madame Michèle BIEL, née le 29 janvier 1971 à Luxembourg, résidant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9 boulevard Prince Henri, en tant que directeur délégué à la gestion journalière de la société, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et lui confère une signature A.

- Les directeurs, délégués à la gestion journalière de la société Conventum Asset Management

Mme Michèle BIEL

M. Tom GUTENKAUF

Mme Rita HERRMANN

déclarent avoir élu leur domicile professionnel au 9 boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013088455/18.

(130109395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Clarins Ventures S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 82.156.

—  
Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, et ce à partir du 15 avril 2013 et en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, et ce à partir du 15 avril 2013 et en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, et ce à partir du 15 avril 2013 et en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour extrait conforme

Pour CLARINS VENTURES S.A.

Référence de publication: 2013088440/25.

(130110216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**CLdN ro-ro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 103.758.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2013*

Messieurs Gary Walker, Michel Jadot, Alexis Vermast, Michel Cigrang, Jozef Adriaens et Paul Van Malderen sont renommés administrateurs.

Le réviseur d'entreprises agréé BDO AUDIT S.A. est renommé réviseur aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

M. Gary Walker est confirmé dans ses fonctions d'administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

Michel Jadot / Jozef Adriaens

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013088439/17.

(130109570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Mondi, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 612.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 98.996.

---

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2012 de sa société mère, Mondy Plc ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Référence de publication: 2013088791/12.

(130110059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Mission Germany No. 1 Holdings S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.299.

---

Il résulte d'une lettre de démission datée du 17 avril 2013 que Monsieur Guy HORNICK a démissionné de son mandat de gérant de la société MISSION GERMANY NO. 1 HOLDINGS S.à. r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 134.299, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 17 avril 2013 que Monsieur Pierre LENTZ a démissionné de son mandat de gérant de la société MISSION GERMANY NO. 1 HOLDINGS S.à. r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 134.299, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

CF Corporate Services

Société Anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L - 1653 Luxembourg

Référence de publication: 2013088789/18.

(130109404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Mission Tuscany Property Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.642.

---

Il résulte d'une lettre de démission datée du 23 avril 2013 que Monsieur Guy HORNICK a démissionné de son mandat de gérant de la société Mission Tuscany Property Holdings S.à. r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 142.642, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 23 avril 2013 que Monsieur Pierre LENTZ a démissionné de son mandat de gérant de la société Mission Tuscany Property Holdings S.à. r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 142.642, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

CF Corporate Services

Société Anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L - 1653 Luxembourg

Référence de publication: 2013088790/18.

(130109408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 157.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013088785/9.

(130109183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

**McWane Luxembourg Technology, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 157.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013088786/9.

(130109182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

**Sirius Investment Fund Sicav-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.  
R.C.S. Luxembourg B 149.533.

*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le 31 mai 2013 à 11 heures dans les locaux de Citibank International plc (Luxembourg Branch), 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg*

L'Assemblée a approuvée la réélection de Monsieur Martin Vogel, 7, Geduldweg, CH-8810 Horgen, Suisse, Ms. Evgenia Matveeva, 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Mr. Ole Damgaard Nielsen, 161, Drève Richelle, bâtiment D, B-1410 Waterloo, Belgique, Mr. Jesper Nielsen, 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, and Mr. Aurelien Dunet, 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme Administrateurs de SIRIUS INVESTMENT FUND SICAV-SIF jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

L'Assemblée a approuvé la réélection du Réviseur d'Entreprise agréé Deloitte Audit S.à r.l., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

*Pour le compte de SIRIUS INVESTMENT FUND SICAV-SIF*

*Citibank International plc (Luxembourg Branch)*

Référence de publication: 2013086978/22.

(130106848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**Trilantic Capital Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 123.634.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 juin 2013*

Les mandats du réviseur d'entreprise venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2014 comme suit:

*Réviseur d'entreprise:*

Ernst & Young 7, Rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2013087020/19.

(130106665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Esseti S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 52.945.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESSETI S.A.

Société Anonyme

Signatures

*Un administrateur / Un administrateur*

Référence de publication: 2013087524/13.

(130108825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Algeco/Scotsman Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 867.725.416,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.029.

—  
*Extrait du contrat de cession de parts de la société du 18 décembre 2012*

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 18 décembre 2012, Algeco/Scotsman Nominee Ltd a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 277,259 parts sociales préférentielles à Algeco/Scotsman Management S.C.A. avec effet immédiat.
- 362,514 parts sociales de classe B à Algeco/Scotsman Management S.C.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 juin 2012.

Jan Willem Overheul

*Gérant de classe B*

Référence de publication: 2013087149/16.

(130109001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Arkos International S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 30.987,50.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 72.220.

—  
Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour ARKOS INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2013087237/24.

(130107680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**ArIndustrial European Developments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 108.212.

---

Suite à une lettre signée par Madame Cherine Aboulzelof, gérant de catégorie B de la Société, la Société prend acte de la démission de celle-ci avec effet au 27 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 02 juillet 2013.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2013087163/14.

(130108420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Ahhadirect S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 82.871.

---

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour AHHADIRECT S.A.

Référence de publication: 2013087199/20.

(130107679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Danube Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 160.205.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 27 juin 2013*

*Résolutions:*

1. L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège social de L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau à L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy, et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

2. L'assemblée générale acte la démission de A.T.T.C. Control s.a., domiciliée à L-2213 Luxembourg 16, rue de Nassau, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 60 319 et nomme comme nouveau commissaire aux comptes à l'unanimité:

- Monsieur Lex Benoy, Conseiller Economique, né le 29 mai 1954 à Luxembourg, demeurant à L-2538 Luxembourg, 1, rue Zimmer.

Son mandat prendra fin au terme de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013087416/19.

(130108127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**EIF Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 197.900,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.687.

---

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le gérant unique en date du 26 juin 2013 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013087506/15.

(130109118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Bard Operations Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 392.220,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 165.921.

---

Par résolutions signées en date du 6 juin 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission, avec effet immédiat, de Edgardo Lopez, avec adresse professionnelle à San Geronimo Industrial Park, Lot n°1, Bo. Rio Abajo, Rd. n°3 Km.77.5, 00791 Humacao, Porto Rico, de son mandat de gérant de classe A;

- acceptation de la démission, avec effet immédiat, de Nathan Royds-Jones, avec adresse professionnelle au 2, Hagelberg, 2250 Antwerp, Belgique, de son mandat de gérant de classe A;

- nomination, avec effet immédiat, de Kevin Boeye, avec adresse professionnelle au 2, Hagelberg, 2250 Olen, Belgique, au mandat de gérant de classe A, pour une durée indéterminée;

- nomination, avec effet immédiat, de Steven Johnson, avec adresse professionnelle au 17 Calle 2 Sete. 620, Metro Office Park, 00968 Guaynabo, Porto Rico, au mandat de gérant de classe A, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Référence de publication: 2013087258/20.

(130108874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**DPGP Astra S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 131.207.

---

Il résulte de la décision des associés la Société en date du 12 juin 2013 que les associés ont nommé la personne suivantes en tant que gérant de la Société à partir du 13 juin 2013 pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert van 't Hoeft, gérant B, né le 13 janvier 1958, à Schiedam (Pays Bas), résidant au 4A, Rue Bruch, L-6930 Mensdorf, Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Monsieur Jairaj Amin, gérant A;

- Monsieur Martinus C.J. Weijermans, gérant B;

- Monsieur Robert van 't Hoeft, gérant B.

DPGP Astra S.à r.l.  
Exequitive Partners S.A.  
Mandataire

Référence de publication: 2013087458/19.

(130108843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**EIF Soparfi D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 372.900,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 107.936.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le gérant unique en date du 26 juin 2013 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013087507/15.

(130109117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**UK Students Ewer Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.728.

—  
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 28 juin 2013, les associés de la Société ont décidé:

- de nommer M. Guy Harles, avocat, né le 04 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue de Luxembourg, 8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Damien Renonnet, directeur associé, né le 07 mai 1977 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. David Pearson, directeur général, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et

- de nommer M. Robert Konigsberg, directeur général, né le 25 mars 1969 à New Mexico, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 28 juin 2013, constitué des personnes suivantes:

- CEREP Management S.à r.l.;
- M. Guy Harles;
- M. Damien Renonnet;
- M. David Pearson; et
- M. Robert Konigsberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092020/30.

(130111460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---